



HAL
open science

Le corps biométrique dans la relation État/Administrés

Marion Deltruel

► **To cite this version:**

Marion Deltruel. Le corps biométrique dans la relation État/Administrés. Sciences de l'information et de la communication. 2012. dumas-00763743

HAL Id: dumas-00763743

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00763743>

Submitted on 11 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le corps biométrique dans la relation Etat/Administrés

**Enjeux communicationnels et représentations
du corps biométrique**

**DELTRUEL
Marion**

Département Sciences de l'information et de la communication

Mémoire de master 2 RETIC – 24 crédits – Mention Information et Communication

Parcours : Séminaire et mémoire

Sous la direction de Philippe QUINTON

Année universitaire 2011-2012

Épigraphe

« Un nouveau sujet sans nom est apparu passant d'Hercule (le solide, le statuaire) à Prométhée (le liquide), de Prométhée à Hermès (le messenger, le volatile) ».

CEYHAN Ayse, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie ».

Remerciements

L'élaboration de ce mémoire aura rythmé quelques mois de ma vie ;

Pour cela, à tous ceux qui ont partagé son chemin, je dis merci :

A Philippe Quinton, pour son temps, ses conseils et ses encouragements,

A ma famille, pour leur soutien, leur patience et leur bienveillance,

A mes amis d'ici et de là-bas, qui toujours me demandaient :

« Et ton mémoire ? » ; « How is going your thesis ? »

Aujourd'hui, le chemin est fini mais à tous, un grand merci.

Sommaire

PARTIE 1 - LES ENJEUX COMMUNICATIONNELS DU CORPS BIOMÉTRIQUE DANS LA RELATION ETAT/ADMINISTRÉS.....	11
<u>CHAPITRE 1 – QUELQUES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L’ACCEPTATION DE LA BIOMÉTRIE</u>	<u>12</u>
La technique : un enjeu majeur de la modernité.....	12
Réduire l’incertitude dans un monde hostile et menaçant.....	14
La biométrie : emblématique de la modernité liquide.....	16
Le corps biométrique comme gestion des flux humains.....	17
Bilan.....	18
<u>CHAPITRE 2 – LE CORPS BIOMÉTRIQUE EN QUELQUES CARACTÉRISTIQUES.....</u>	<u>20</u>
Vérité et objectivation du corps : contre le principe d’unicité.....	20
Normalisation du corps : vers le principe de similarité.....	22
Disponibilité du corps : vers une opérationnalité de l’instant.....	23
Détemporalisation du corps : vers le principe de stabilité.....	23
L’homme indiciel ou la disparition du corps symbolique.....	24
Bilan.....	26
<u>CHAPITRE 3 – DES CONSÉQUENCES DE LA BIOMÉTRIE</u>	<u>28</u>
Une surveillance en continue.....	28
La disparition des médiations sociales : de l’interaction interpersonnelle aux interprétations scientifiques.....	30
Quelle résistance face au corps biométrique ?.....	31
Une question de confiance.....	34
Du corps biologique au corps biométrique : quelles nouvelles représentations ?.....	35
PARTIE 2 - LE CORPS BIOMÉTRIQUE AU CŒUR D’UNE NOUVELLE RELATION ETAT/ADMINISTRÉS.....	39
<u>CHAPITRE 4 – LA RELATION ETAT/ADMINISTRÉS AU PRISME DU CORPS BIOMÉTRIQUE : TERRAIN D’ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D’ANALYSE.....</u>	<u>40</u>
Communiquer sur le corps biométrique dans l’espace public.....	40
Les représentations du corps biométrique par l’analyse de contenu thématique.....	45
<u>CHAPITRE 5 – DES THÈMES RÉCURRENTS DANS DES DISCOURS DIFFÉRENTS.....</u>	<u>48</u>
La Commission Européenne.....	48
Le ministère de l’Intérieur.....	51
La Cité des Sciences.....	54
Bilan des résultats sur la communication publique des trois institutions.....	57
Un site internet pro-biométrie.....	58
Un site internet anti-biométrie.....	61
Bilan des résultats sur la communication des deux acteurs de la société civile.....	63
<u>CHAPITRE 6 – ...OU LA SURREPRÉSENTATION DES THÈMES SÉCURITAIRES ET TECHNIQUES.....</u>	<u>64</u>
Sur le thème de la sécurité.....	64
Sur le thème de la technologisation du corps biologique.....	65
L’émergence de nouveaux thèmes.....	67

Introduction

« Vos papiers, s'il vous plaît ! » est une injonction qui résonne pour tout citoyen soumis à un contrôle d'identité. Que ce soit sur la route, dans les aéroports, les entreprises privées comme dans certaines institutions publiques, nous sommes régulièrement appelés à prouver notre identité par des papiers officiels. La carte nationale d'identité, le passeport ou le permis de conduire sont autant de sésames qui permettent d'ouvrir les portes de zones plus ou moins sécurisées. Cette problématique de l'identité et de son contrôle par les autorités met en jeu deux notions différentes : l'identification d'une part et l'authentification d'autre part. L'identification est le processus d'assignation et d'attestation d'une identité reconnaissable à un individu alors que l'authentification est le processus de certification qui permet d'associer une identité à une personne¹. Ainsi, l'authentification consiste à répondre à la question « Suis-je bien celui que je prétends être » alors que l'identification répond à la question « Qui suis-je ? ». Dans la vie courante, l'authentification prime sur l'identification².

Aujourd'hui, nos papiers d'identité certifient qui nous sommes à travers des éléments administratifs tels que les noms, prénoms, lieu et date de naissance, domiciliation, etc. mais également à travers la description d'éléments corporels et physiques tels que la photographie du visage, l'inscription de la taille, de la couleur des yeux, du sexe, etc. Les critères physiques ont toujours eu une importance capitale dans l'identification des individus : jusqu'au XV^e siècle, en effet, la reconnaissance physique et directe des individus par un tiers - comme les membres de la famille ou de la communauté - était le procédé privilégié pour s'assurer de l'identité d'une personne³. Cette reconnaissance directe s'est ensuite transformée en reconnaissance à distance grâce à la mise en écriture de l'identification à travers des listes de noms. Grâce à ce système, les processus d'identification ne s'appuient plus sur la mémoire humaine jugée défaillante et parfois partielle.

¹CEYHAN Ayse, « Identité, identification et surveillance : enjeux à l'heure de la biométrie ». In Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, p33.

²Dans notre devoir, pour alléger la rédaction, nous parlerons de technologies d'identification en ce qui concerne la biométrie alors que nous devrions parler de technologies d'authentification et d'identification pour être précis. De même, l'identification regroupera à la fois l'identification et l'authentification ; la distinction n'étant établie que par soucis d'exactitude.

³DENIS Vincent, « Identifier par le corps avant la biométrie aux XIV-XIX siècles ». In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p26.

Les technologies d'identification ont toujours été liées à la problématique de la surveillance des individus par les gouvernements. Initialement, l'identification concernait les marges de la société c'est-à-dire les esclaves, les fugitifs, les soldats ou les prisonniers et se focalisait spécifiquement sur les « marques et signaux⁴ » inscrits à même la peau de ces individus comme les cicatrices, les tâches de naissance, etc. Si l'Etat cherchait à identifier ces individus, c'était essentiellement dans l'optique d'assurer la sécurité et la tranquillité des « honnêtes » citoyens en surveillant ceux jugés peu fréquentables. Par la suite, cette surveillance par les autorités publiques s'est reportée sur le comportement et les opinions religieuses et politiques de la population avec la création d'organes administratifs de collection de ces données⁵. Au XIX^e siècle, les libertés individuelles sont cependant fixées par le droit, dans des textes de lois, apportant ainsi des garanties juridiques aux individus quant à la protection des données relatives à leur vie privée par exemple. La définition de la surveillance a donc évolué au cours du temps : s'appliquant à quelques types d'individus, elle s'est ensuite généralisée à l'ensemble de la population. Dans la dimension actuelle du XXI^e siècle, nous choisirons de définir la surveillance selon qu'elle « *se caractérise par une attention systématique portée aux données personnelles obtenue à travers l'observation des itinéraires, des interactions, de la mobilité du corps de l'individu dans le but de gérer, de discipliner, de contrôler et de prévoir de futurs ou possibles comportements à risques⁶* ». C'est d'ailleurs dans ce contexte « *d'anticipation et de prévention de futurs risques⁷* » qu'est utilisée la biométrie.

Il existe pléthores de définitions de la biométrie, nous avons cependant choisi celle de Patrick Woodtli qui nous paraît à la fois claire et complète. Selon lui, la biométrie est une « *discipline ayant pour objet l'identification, l'authentification et le repérage des individus à partir de leurs caractéristiques morphologiques, physiologiques et comportementales*

⁴*Ibid*, p27.

⁵LAURENT Sébastien, « Faire l'histoire de la surveillance ». In Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, p27.

⁶CEYHAN Ayse, « Identité, identification et surveillance : enjeux à l'heure de la biométrie ». In Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, p34.

⁷CEYHAN Ayse, *op.cit*, « Identité, identification et surveillance : enjeux à l'heure de la biométrie », p36.

*transformées en données numériques*⁸ ». Les caractéristiques morphologiques⁹ correspondent à tout ce qui a directement trait au corps biologique : empreintes digitales, photographies de la face, géométrie de la main, réseaux veineux des doigts et du bras, reconnaissance de la rétine et de son réseau veineux et reconnaissance de l'iris. Les caractéristiques physiologiques correspondent aux enregistrements d'électroencéphalogramme, d'électrocardiogramme et d'électro-oculogrammes quand les données comportementales réfèrent à la démarche, à la reconnaissance de la voix ou à celle de la frappe sur le clavier.

Les origines de la biométrie remontent au XIX^e siècle. Au service de l'Etat dans une optique criminologiste, son utilisation concernait le fichage des populations criminelles récidivistes¹⁰, ce qui la lie intimement à l'histoire policière et sécuritaire. Au XXI^e siècle, ses applications concernent l'armée, la police, l'espionnage et le transport aérien¹¹ mais s'applique à présent à tous les individus¹². Ce changement de paradigme apparaît à la fin du XX^e siècle avec la création des premiers systèmes de traitement des identifiants entièrement automatisés¹³. Dans les années 1970, l'analyse des empreintes digitales accompagne le développement de la biométrie avec pour principaux arguments : « *la croissance des communications et des flux planétaires, la lutte contre le crime et la fraude financière, l'usurpation identitaire, la démultiplication des codes d'accès, la rationalisation des coûts et de la gestion ou encore la prévention de la menace terroriste*¹⁴ ». Et ce, plus spécifiquement après les attentats de New-York en 2001 qui ont fait de la biométrie l'outil de prédilection pour identifier les individus. Ainsi, depuis Mai 2008, le passeport biométrique est devenu obligatoire pour tous voyageurs français désirant se rendre sur le sol américain. Dans cette même logique, la carte nationale d'identité prend le chemin de la biométrie même si de nombreuses résistances s'y opposent¹⁵. L'utilisation de la biométrie ne se résume pourtant pas

⁸WOODTLI Patrick F, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique ». *Altérités*, vol.5, n°1, 2008, p18.

⁹Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, « *Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme* », Avis n°98, 2007, p5.

¹⁰WOODTLI Patrick F, *op.cit*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p19.

¹¹CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, « La biométrie : usages et représentations. », *Rapport final, projet incitatif GET 2003*, 2004, p5.

¹²FOREST David, *Abécédaire de la société de surveillance*. Paris : Syllepse, 2009, p24. (Arguments-mouvements).

¹³WOODTLI Patrick F, *op.cit*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p20.

¹⁴*Ibid*, p20.

¹⁵PIAZZA Pierre, « Les résistances au projet INES », dossier Identifier et surveiller, *Cultures & Conflits*, n°64, 2007, pp. 65-75. Le projet INES (Identité nationale électronique sécurisée) est de créer une carte qui serait

à leur introduction dans les documents officiels d'identité puisqu'elle est de plus en plus présente au sein des entreprises mais aussi des écoles afin de contrôler l'accès du personnel ou des élèves aux bâtiments tout en gérant leur flux de passage¹⁶. Elle se retrouve également dans différents domaines d'expertise comme l'identification judiciaire, la gestion des titres délivrés par la puissance publique (pour les aides sociales par exemple), la gestion des accès physiques ou logistiques (accès aux banques et aux guichets automatiques) ou encore la lutte contre la fraude électorale¹⁷.

Il apparaît donc que la biométrie s'imprègne de plus en plus dans la vie des individus, et ce, de façon plus ou moins contrainte et contraignante. Ce premier constat nous amène à réfléchir à la place de la biométrie dans la société et plus particulièrement dans la relation entre l'Etat et ses Administrés. En effet, le choix de la biométrie étant parfois imposé aux individus – comme dans le cas du passeport biométrique – nous pouvons nous demander en quoi et comment cette technologie d'identification influe sur les rapports Etat/Administrés. Dans une perspective en Sciences de l'Information et de la Communication, notre questionnement se situera au niveau des enjeux communicationnels de la biométrie – et plus particulièrement du corps biométrique – dans cette relation. En d'autres termes, nous tenterons de comprendre comment les relations publicisées entre ces deux entités évoluent eu égard à la place de la biométrie dans la société moderne.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons donc à définir les problématiques communicationnelles liées au corps biométrique en nous focalisant sur les conditions d'acceptation de cette technologie puis sur ses caractéristiques intrinsèques et enfin sur les conséquences sociales qui en découlent. L'étude de ces éléments nous amènera à l'élaboration de deux hypothèses de travail que nous confronterons ensuite à un terrain d'étude, grâce à une analyse de contenu des discours de l'Etat et de certains acteurs de la société civile. Ainsi, nous pourrions définir quantitativement et qualitativement les thèmes relatifs au corps biométrique qui sont les plus abordés dans la communication de ces différents acteurs. Finalement, cette

articulée à plusieurs fichiers centraux de données nominatives : un fichier d'état civil (avec les noms, prénoms, filiation, domiciliation etc.), un fichier d'empreintes digitales, un fichier avec l'image faciale numérisée et un fichier des titulaires de passeport. Elle contiendrait également une puce RFID interrogeable sans contact et à distance.

¹⁶Voir DEHARO Gaëlle, « L'identification biométrique dans l'entreprise » et GUCHET Xavier, « La biométrie à l'école : une approche anthropologique ». In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 143-160 et pp. 161-176.

¹⁷WOODTLI Patrick F, *op.cit.*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p21.

analyse nous amènera à élargir notre perspective de recherche et à considérer de nouveaux axes de réflexion.

En définitive, notre réflexion se concentrera autour de la problématique suivante : **en quoi et comment le corps biométrique induit des mutations dans la relation Etat/Administrés** ; problématique qui s'articulera autour de deux hypothèses spécifiques :

❖ *L'aspect sécuritaire lié au corps biométrique est surreprésenté dans les relations entre l'Etat et ses Administrés.*

❖ *La relation Etat/Administrés est marquée par une technologisation du corps biologique qui se caractérise par la survalorisation du « corps-machine ».*

Cependant, avant toute tentative d'analyse, nous nous devons d'explicitier certains termes fondamentaux et nécessaires à une compréhension mutuelle sans ambiguïté. Tout d'abord, l'Etat se comprend ici comme « *un organe juridique, plus ou moins centralisé, qui impose des normes, établies dans des textes de lois, et qui organise la société*¹⁸ ». L'Etat soumet alors la population à son autorité légitime ; faisant d'elle des Administrés¹⁹ sur lesquels s'exercent les pouvoirs de l'administration publique. Dans notre recherche, nous privilégierons le terme d'Administrés²⁰ à celui d'individus ou de citoyens afin de considérer dès maintenant, les relations de pouvoir et d'autorité qui se jouent entre eux et l'Etat. Enfin, notre objet d'étude portera plus spécifiquement sur le corps biométrique. En effet, la biométrie prend en considération des particularités biologiques de l'individu qu'elle transforme en données numériques. Ainsi, c'est bien le corps physique de l'individu qui est origine et support de la biométrie. Sans corps physique, point d'éléments biométriques. De plus, le corps biologique est soumis à quantités de représentations symboliques, psychiques et sociales qui façonnent l'identité de l'individu et sa manière d'être au monde et aux autres.

¹⁸Voir le site Internet : Le Trésor de la Langue Française Informatisé et la définition qui s'y rapporte. Disponible sur : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Et nous choisirons de l'écrire avec un A afin de signifier que l'Etat et les Administrés sont deux entités particulières, entre lesquelles s'exercent des rapports de force auxquels elles répondent avec des moyens spécifiques. Ainsi, il nous paraît important de ne pas induire, dès la lecture, une différence entre l'Etat avec un E et les administrés avec un a.

Partie 1

-

Les enjeux communicationnels du corps biométrique dans la relation Etat/Administrés

Chapitre 1 – Quelques conditions nécessaires à l’acceptation de la biométrie

Comment la biométrie en tant que technologie d’identification a-t-elle pu s’intégrer dans les pratiques contemporaines jusqu’à devenir incontournable dans certains cas ? Quelles conditions étaient nécessaires à l’acceptation puis à l’adoption de cette technologie²¹ ? Nous ne prétendons pas établir ici une liste exhaustive des causes et des raisons qui ont permis l’installation de la biométrie dans notre vie quotidienne mais seulement esquisser les grandes lignes directrices d’un tel phénomène.

La technique : un enjeu majeur de la modernité

La technique, porteuse d’imaginaires collectifs.

Tout d’abord, nous présupposons que cette intégration biométrique dans la société n’est soumise ni à un déterminisme technique ni à un déterminisme social. Ainsi, la présence de cette technologie ne dépend ni de considérations purement sociales ni purement techniques. Nous nous inscrivons donc en faux à la fois contre l’utopie fonctionnelle et à la fois contre une *utopie sociale*²². L’utopie fonctionnelle correspond aux idéologies portées par la technique comme le fait que cette dernière décrète entièrement l’usage d’une technologie. L’*utopie sociale* illustrerait quant à elle, la version antagoniste de l’utopie fonctionnelle à savoir que les pratiques et les usages d’une technologie proviennent exclusivement du contexte social et culturel dans lesquels elle évolue. Ainsi, nous pensons que si la technique modifie notre pensée et notre conception du monde ; les objets techniques comme les technologies d’identification sont également façonnés par les conceptions personnelles des individus sur ces objets.

Ainsi, nous affirmons que social et technique participent chacun à leur manière à l’intégration d’une nouvelle technologie dans la société et nous postulons que le recours à l’imaginaire dans les discours d’accompagnement de ces technologies est primordial pour leur

²¹Nous associons au terme technologie l’objet en tant que tel, ici, la biométrie tandis que la technique renvoie à un domaine élargi de l’objet comme les savoir-faire ou les habiletés. Cependant, par commodité, nous utiliserons indifféremment les termes de technologie biométrique et de technique biométrique dans notre recherche.

²²Nous avons créé ce terme d’*utopie sociale* pour marquer l’opposition avec l’utopie fonctionnelle, concept établi en sciences sociales.

acceptation par les individus²³. En effet, l'adoption d'une innovation technique tient pour une large part dans l'existence d'un imaginaire commun aux usagers et aux concepteurs puisque l'objet technique ne crée pas le besoin mais rencontre des attentes particulières qui ne se réduisent pas à leur fonction utilitaire²⁴. Ainsi, toute technique se raconte, à travers des récits fictionnels, pour devenir un système de signification qui s'imprégnera dans l'imaginaire collectif et par la suite, générera des usages.

Cette question de l'imaginaire pose également celles de l'influence des mythes, des utopies et des idéologies dans le processus d'acceptation d'une nouvelle technologie. En effet, nous pouvons définir l'imaginaire comme un ensemble d'idéologies et d'utopies²⁵ dans lequel se confondent des récits mythiques. Ainsi, les mythes renvoient aux grands récits fondateurs d'une culture et ont une fonction d'intégrateur social puisqu'ils sont porteurs de sens pour les individus. L'idéologie en tant que « *distorsion du réel* » consiste à faire disparaître les côtés négatifs d'un objet, d'une idée, etc. dans le but de conserver l'ordre social et de légitimer le pouvoir qui supporte cet objet, cette idée, etc. Enfin, l'utopie vise à bouleverser le réel en proposant une alternative au pouvoir et à l'ordre social en place. En partant du principe que toute technologie est empreinte de mythes, d'idéologies et d'utopies ; nous pouvons nous demander quels sont ceux qui sous-tendent le corps biométrique ? Nous tenterons de répondre à cette interrogation en posant les différents thèmes abordés dans la communication publique d'organismes étatiques d'une part et dans celle d'acteurs de la société civile d'autre part.

La technologisation de la société comme facteur d'acceptation

Une seconde piste de réflexion concerne la technologisation de la société qui passe par l'utilisation de plus en plus systématique et automatisé des outils technologiques pour répondre aux besoins des individus et assurer l'ordre social. Ainsi, selon Ayse Ceyhan²⁶, ce phénomène repose sur un « *contexte d'incertitudes et d'inquiétudes généré par la modernité liquide, la société mondiale du risque et la mise en place d'un système global de surveillance suite à la violence du 11 septembre 2001* ». La modernité liquide, définie par Zygmunt

²³FLICHY Patrice, « La place de l'imaginaire dans l'action technique ; le cas de l'internet ». *Réseaux*, n°109, 2001, p56.

²⁴CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, *op.cit*, « La biométrie : usages et représentations. », p49.

²⁵ FLICHY Patrice, *op.cit*, « La place de l'imaginaire dans l'action technique ; le cas de l'internet », p65.

²⁶CEYHAN Ayse, « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », **[Document en ligne]** dossier Identifier et surveiller, *Cultures & Conflits*, n°64, 2006, p17.

Bauman²⁷, caractérise les nouvelles technologies comme la biométrie, dont les principales caractéristiques sont la fluidité, la mobilité et l'inter connectivité et dont les conséquences sont nombreuses sur le devenir de la société puisqu'elles entraînent une « *déterritorialisation des rapports de pouvoir, une privatisation de l'espace public, un déclin des institutions politiques traditionnels comme les partis politiques et les syndicats ainsi qu'une déstructuration des institutions sociales générant la dilution des notions fondamentales de vivre ensemble (comme la solidarité, l'amitié, le voisinage, etc.)* ». Aux vues de ces effets pour le moins pessimistes, nous pouvons supposer que la technologisation de la société et les technologies d'identification s'imbriquent pour évoluer dans un contexte socio-politico-économique en perte de repères et marqué par l'instabilité. C'est dans ce contexte de crise des institutions de référence que « *la quête constante de meilleure technologie devient l'un des enjeux politiques majeurs de notre temps puisqu'elle participe à la prétention de l'État à maîtriser l'incertitude et contrôler le futur*²⁸ ». Ceci dans le but de maintenir une certaine cohésion sociale entre les individus ; nécessaire pour garantir l'ordre social et le bon fonctionnement de la vie collective. Les technologies d'identification comme la biométrie, confortent et alimentent cette technologisation de la société puisqu'elles répondent à la fois à un besoin de sécurité induit par un environnement menaçant tout en favorisant dans le même temps ces sentiments de peur et de méfiance.

Réduire l'incertitude dans un monde hostile et menaçant

La biométrie est une technologie d'identification utilisée par les autorités compétentes dans une optique d'identification, d'authentification et de repérage des individus : Administrés et Etat sont donc liés dans un rapport sécuritaire. Ce besoin de sécurité peut s'expliquer par de multiples raisons ; nous venons d'en ébaucher une à travers la technologisation de la société qui permet – entre autres – à l'Etat la maîtrise de l'incertitude et le contrôle du futur. En effet, ce dernier s'assigne une multitude de rôles dans le but d'assurer la sécurité et le bien-être de sa population.

²⁷CEYHAN Ayse, *op.cit.*, « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », p18.

²⁸CEYHAN Ayse, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie » [Document en ligne] dossier Identifier et surveiller des individus, *Culture & Conflits*, n°64, 2007, p6.

L'état comme autorité légitime

Depuis la Renaissance, l'Etat joue le rôle d'unificateur de l'ordre social marquant « *le passage de l'état de nature à celui de l'état civil dans lequel chacun est libre tant qu'il obéit à la loi de tous*²⁹ ». L'Etat, en tant que puissance souveraine, dispose alors du « *monopole de la violence physique légitime* » grâce à laquelle les individus lui obéissent en lui reconnaissant une autorité légitime. Les Administrés ont alors devoir de respecter les normes et les législations imposées par l'organe étatique mais ils ont également des droits auxquels est soumis l'Etat. Entre autres choses, ce dernier doit garantir la jouissance pour chaque individu des libertés fondamentales que sont par exemple la liberté d'expression, d'opinion et de circulation. Avec l'essor des nouvelles technologies, l'Etat doit également assurer la protection des données personnelles de chaque citoyen.

L'état comme garant de la sécurité des Administrés

L'Etat est donc reconnu par les Administrés comme une figure protectrice de leurs droits inaliénables, ce qui inclut leur sécurité physique, morale et affective. Ainsi, quiconque va à l'encontre des règles communes fixées pour l'ensemble de la population sera jugé et sanctionné par les institutions judiciaires et policières. Cependant, l'Etat ne se doit pas seulement de punir ceux qui méconnaissent sa législation ; il se doit également de prévenir et d'anticiper le plus justement possible les risques potentiels qui peuvent survenir dans la société. Cette prévention s'établit sous des formes diverses et variées. Ainsi, nous pouvons citer les campagnes communicationnelles préventives, diffusées à l'échelle nationale, ayant pour but de sensibiliser la population à des thèmes sensibles comme la santé (contraception, maladies sexuellement transmissibles, vaccinations, etc.), le transport (sécurité routière) ou encore l'environnement (recyclage, incendies, pollution, etc.). D'autre part, la prévention des risques peut prendre des formes plus radicales comme l'instauration d'un état d'urgence avec la mise en place d'un couvre-feu³⁰ ou comme l'installation d'un embargo sur les produits exportés de certains pays³¹.

Les sentiments d'insécurité, de peur ou de violence autorisent donc les pouvoirs publics à prendre des mesures plus ou moins drastiques, du moment qu'elles sécurisent les individus. Ainsi, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, les autorités américaines ont

²⁹Voir le site internet : Vie-publique.fr édité par la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA).

³⁰Comme lors des révoltes dans les banlieues françaises de novembre 2005.

³¹Comme celui établi par l'Union Européenne à l'encontre de la Grande Bretagne lors de la crise de la vache folle en 1995.

imposé aux ressortissants de certains pays de l'Union Européenne, la présentation d'un passeport biométrique pour se rendre sur le sol américain. Adopté en 2005 par les institutions européennes, ce passeport, aussi appelé « titre sécurisé », comporte une photographie du visage et deux empreintes digitales numérisées³². L'intérêt de l'utilisation de la biométrie est ici d'assurer un contrôle de l'identité des individus aux frontières et ce, dans l'optique de dissuader les auteurs potentiels d'attaques et de sécuriser le territoire face aux menaces extérieures.

D'autre part, si ce type de dispositif technique est considéré comme essentiel dans la prévention des risques par les autorités étatiques, il apparaît également aux yeux des individus comme une solution fiable, acceptable voire souhaitable³³. Dans un contexte de menaces et de dangers, la biométrie est donc considérée comme un moyen de sécurisation des individus relativement fiable et nécessaire puisqu'elle permet l'anticipation des risques dans une société inquiétante et hostile. Finalement, la biométrie est ici pensée et conçue pour transformer « *l'incertitude non probabilisable en incertitude probabilisable*³⁴ ».

La biométrie : emblématique de la modernité liquide

Nous venons d'esquisser deux raisons à l'acceptabilité de la biométrie par les individus : la biométrie en tant que technique portée par des imaginaires collectifs et la biométrie en tant que technologie préventive des risques et des incertitudes liés à notre société mondialisée. Nous poursuivrons à présent notre réflexion en approfondissant trois caractéristiques particulières à cette technologie d'identification : celles, emblématiques d'une société moderne, de la fluidité, de la miniaturisation et de la dématérialisation³⁵.

Tout d'abord, la biométrie transforme des données corporelles, comme l'empreinte digitale ou la photographie faciale, en données numériques traitées informatiquement. Ici, nous assistons à la dématérialisation d'un élément physique et réel (le doigt, l'œil, etc.) en un élément numérique et immatériel.

³²PIAZZA Pierre, « La mise en œuvre du passeport biométrique en France : quelques réflexions sur les modes d'action du Ministère de l'Intérieur », **[Document en ligne]**.

³³CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, *op.cit.*, « La biométrie : usages et représentations. », p50.

³⁴CEYHAN Ayse, *op.cit.*, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », p6.

³⁵*Ibid.*, p2.

Ensuite, les composants biométriques sont généralement stockés et récupérés grâce à des puces miniaturisées ; comme dans le cas du passeport biométrique. Ici, nous assistons à la miniaturisation des éléments qui va de pair avec une grande capacité de stockage des données.

Enfin, la fluidité est sans doute ce qui définit le mieux la biométrie comme symbole de la modernité. Considérant un monde où l'économie est glocalisée³⁶, où la transmission d'informations est transnationale, où la mobilité des biens, des services, des capitaux et des personnes est mondialisée et instantanée ; il devient manifeste que la biométrie s'inscrit en adéquation avec ces logiques de l'immédiateté et de la rapidité. En effet, les technologies biométriques peuvent s'appliquer à un nombre infini d'individus tout en prenant en compte un nombre illimité d'informations sur ce dernier ; les banques de données étant capables « *de stocker, d'échanger, de transporter et de traiter en temps réel des milliers d'informations sur le sujet mouvant*³⁷ ». Ces technologies sont donc parfaitement appropriées au contrôle de l'individu mobile puisque, dans une temporalité réduite à quelques minutes au plus, elles certifient l'identité d'un individu avec une fiabilité quasi-assurée. Ainsi, avec « *l'accélération de la mobilité des individus, la progression de la société de l'information, l'avènement d'un monde virtuel et la transformation des frontières* » ; nous assistons à la naissance d'« *un nouveau sujet sans nom passant d'Hercule (le solide, le statuaire) à Prométhée (le liquide), de Prométhée à Hermès (le messager, le volatile)*³⁸ ». L'auteure va même au-delà de la modernité liquide décrite par Zygmunt Bauman, en parlant d'être volatil comme évanescent, vaporeux, sans consistance matérielle. Cependant, si ce sujet mouvant a le sentiment d'être libre et débarrassé de toutes frontières terrestres ; il reste néanmoins soumis au contrôle et à la surveillance des Etats.

Le corps biométrique comme gestion des flux humains

Un dernier argument pouvant expliquer l'implantation des technologies biométriques dans la société moderne, réside dans la gestion des flux humains qui souhaitent accéder à certaines zones. Cet usage de la biométrie n'est pas sécuritaire comme dans les précédentes illustrations mais purement gestionnaire. Ainsi, comme énoncé précédemment, certaines écoles utilisent des bornes biométriques qui reconnaissent le contour de la main des élèves pour maîtriser et

³⁶CABEDOCHÉ Bertrand, *Triple fugue en sic majeur: une composition libre autour de marqueurs terminologiques de la discipline*.

³⁷CEYHAN Ayse, *op.cit.*, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », p2.

³⁸*Ibid*, p2.

réguler leur flux à la cantine scolaire³⁹. Ici, l'argument principal invoqué pour l'installation de telles machines, repose la vérification fiable et instantanée de la présence ou de l'absence d'un élève. En effet, il ne s'agit pas ici de contrôler l'accès de l'établissement à des individus extérieurs mais bien de contrôler si un élève se trouve là où il est censé être c'est-à-dire à la cantine aux heures de repas. Si, aujourd'hui, la gestion biométrique des élèves n'est effective que pour l'accès à la cantine scolaire, nous pouvons aisément supposer que ce contrôle s'étendra, dans les années futures, à l'ensemble des équipements scolaires : bibliothèque, entrée de l'établissement, salle de repos, salles de classe, etc.

Dans un contexte professionnel, la biométrie peut être utilisée comme « pointage » pour contrôler les allers et venues des employés d'une entreprise. Certaines entreprises gèrent ainsi le temps de présence de leurs employés en s'assurant que les horaires sont respectés et les pauses limitées⁴⁰. Plus de falsification ou de détournement possible tant il paraît impossible d'échanger l'empreinte de son doigt avec celui d'un collègue...

A travers ces deux exemples d'utilisation non sécuritaire de la biométrie, il apparaît que les systèmes biométriques se banalisent et se normalisent devenant des procédures de gestion quotidienne⁴¹ plaçant ainsi l'individu dans une masse anonyme.

Bilan

De ces premières constatations sur la place des technologies biométriques dans la société, nous pouvons élaborer notre première hypothèse de travail. Ainsi, il apparaît que ces technologies sont rendues acceptables et « acceptées⁴² » de par la réunion de plusieurs facteurs :

- l'imaginaire avec les mythes, les idéologies et les utopies qui sous-tendent la biométrie et dont les caractéristiques sont celles de la modernité : dématérialisation, miniaturisation et fluidité ;

³⁹GUCHET Xavier « Manger sous surveillance. L'usage d'une technique biométrique pour le contrôle d'accès à la cantine scolaire » [Document en ligne] 2005, p2.

⁴⁰DEHARO Gaëlle, *op.cit.*, « L'identification biométrique dans l'entreprise ».

⁴¹WOODTLI Patrick F, *op.cit.*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p25.

⁴²Nous verrons par la suite que de nombreuses résistances s'opposent à la biométrie, notamment au sein de la société civile. De plus, il est difficile de parler d'acceptation quand l'utilisation d'un objet biométrique est imposée à l'individu (exemple avec le passeport biométrique).

- la technologisation de la société qui accompagne une déstabilisation des institutions de référence ;
- la montée en puissance du besoin de sécurité dû à l'augmentation de l'incertitude et des risques liés à notre société moderne ;
- la possibilité de gérer les flux humains de manière normalisée, automatisée et sécurisée.

Nous supposons alors que le besoin de sécurité des individus est un argument essentiel à la justification de l'utilisation des techniques biométriques et que l'imaginaire qui s'y rapporte dans les discours des institutions étatiques et des acteurs de la société civile y est survalorisé. En effet, sécurité, risques, dangers ou encore incertitude sont autant de thèmes qui ont été abordés à la lecture de ce premier chapitre.

Chapitre 2 – Le corps biométrique en quelques caractéristiques

Après avoir défini le contexte dans lequel se développent les technologies d'identification et établi quelques conditions nécessaires à leur implantation dans la vie quotidienne des individus, nous allons à présent nous focaliser sur les caractéristiques qui définissent ce corps biométrique. Il s'agit ici de comprendre les enjeux qui en découlent afin de supposer leurs implications dans la relation entre l'Etat et ses Administrés.

Nous verrons au long de ce chapitre que le corps biométrique est sous-tendu par de nombreux principes : celui d'unicité, de similarité, de stabilité et de disponibilité⁴³. Ces systèmes posent également la question de l'homogénéité des individus avec le risque de standardisation d'une population. De plus, émerge le problème de l'accessibilité de tous à ces technologies puisque les personnes âgées, les enfants ou les bébés peuvent en être écartés pour des motifs physiques (altération du corps due à la vieillesse, difficulté à rester immobile, systèmes non adaptés à la taille des membres pour les jeunes enfants, etc.). Enfin, la soumission du corps au système biométrique peut engendrer un non-respect de certains rites ou croyances et aboutir à l'imposition d'une norme culturelle⁴⁴. Ces premières constatations nous apprennent déjà que les techniques d'identification biométriques révèlent les tensions qui traversent le rapport contemporain au corps⁴⁵.

Vérité et objectivation du corps : contre le principe d'unicité

La biométrie extrait des éléments corporels de l'individu sur lesquels elle s'appuie pour définir son identité. Le corps biologique joue donc un rôle primordial dans ce type de système et nous pouvons nous demander pour quelles raisons ces technologies accordent une telle confiance au corps physique. Nous développerons ici deux arguments principaux à cette confiance établie dans le corps humain : le corps comme source de vérité et le corps comme lieu d'objectivation.

⁴³VAN DER PLOEG Irma, « Le corps biométrique : différences corporelles, normes intégrées et classifications automatisées » In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p331.

⁴⁴*Ibid*, p335.

⁴⁵DUBEY Gérard, « Les deux corps de la biométrie » dossier *Corps et Techniques, Communications*, n°81, 2007, p161.

Tout d'abord, le corps est considéré comme transmission de la vérité sur un sujet puisqu'il ne peut pas mentir. En effet, il paraît très difficile de modifier une empreinte digitale, un réseau veineux, l'image de la rétine ou encore la géométrie de la main. Par exemple, l'iris est unique pour chaque individu, elle n'est ni effaçable, ni modifiable et comporte un risque d'erreur de 1 sur 200 milliards⁴⁶. D'autre part, ces données corporelles subissent peu de changement et restent plus ou moins stables dans le temps. En utilisant des éléments du corps physique quasi inaltérables, la biométrie fait donc du corps une source de vérité.

Cette vérité extraite du corps biologique offre ensuite un savoir et une certitude objectifs puisqu'un élément considéré comme vrai peut être naturalisé et normalisé. Cette naturalisation du corps biologique est ensuite objectivée c'est-à-dire qu'il n'est plus nécessaire de justifier son existence et sa permanence. Illustrons cette idée à l'aide d'un exemple simple et concret même si éloigné de notre objet de recherche : les éléments naturels comme l'eau ou le feu ont des propriétés communément admises car expérimentées et vérifiées par chacun d'entre nous (le feu brûle quand l'eau rafraîchit). Ces vérités sont naturalisées et leur démonstration n'est plus à prouver ; ce qui aboutit à un savoir objectif sans opinion préconçue. Ainsi, la vérité sur les éléments les plus infimes du corps biologique ne sont plus à remettre en cause ; il en résulte une certitude objective et la fin de l'unicité de ce corps.

D'autre part, cette objectivation du corps humain se produit sans que soit nécessaire l'intervention de l'individu. Seule sa coopération est demandée : rester immobile, ouvrir l'œil, tendre la main, etc. mais sa collaboration s'arrête là. Ceci, entre autres, pour éviter la fraude. Ainsi, « *il y a un rêve bureaucratique de se passer de l'individu et de son discours dans le processus d'identification et de communication des informations. La biométrie met l'individu dans l'incapacité de dire son identité*⁴⁷ ». L'individu est alors déresponsabilisé, sans possibilité de s'exprimer sur son identité ; il perd son rôle d'acteur dans sa relation avec l'Etat pour devenir un simple spectateur qui laisse son corps parler pour lui et de lui. En conséquence de ce mutisme de l'individu face à l'Etat, la biométrie peut être considérée comme « *un processus de capture du corps par le pouvoir*⁴⁸ » qui s'imisce dans les

⁴⁶Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, *op.cit.*, « *Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme* », p5.

⁴⁷BIGO Didier, « Auditions de la CNIL sur la carte d'identité ». *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)*, 2005, p3.

⁴⁸FOESSEL Michael, GARAPO Antoine, « Biométrie : les nouvelles formes de l'identité ». *Esprit*, juillet-août 2006, p6.

particularités intimes du corps biologique de l'individu pour les réduire à des paramètres constants et objectivés. De plus, ce corps capturé permet d'évacuer les doutes concernant les comportements imprévisibles de l'individu ; ne reste alors que des données stables, irréversibles et objectivées.

Finalement, la biométrie place le corps au centre d'une nouvelle forme d'identité, de citoyenneté et d'un nouveau rapport à la souveraineté en le réduisant à son unité biologique transformé en codes numériques⁴⁹. Ces nouvelles relations, qui réduisent le corps biologique en lieu d'objectivation et de vérité, en font alors un « *facteur de risque et de prédiction de la dangerosité déterminant le droit d'accès d'un individu à un espace ou un service requis*⁵⁰ ».

Normalisation du corps : vers le principe de similarité

L'objectivation du corps biologique aboutit par conséquent à sa normalisation puisqu'il devient comparable entre les individus. En effet, lors d'un prélèvement biométrique – par exemple dans le cas de l'image faciale – la photographie est soumise à un gabarit commun à un ensemble de partenaires⁵¹ (pays, institutions, etc.). Ainsi, la photographie doit rentrer dans des normes précises, comme la neutralité du visage, sous peine d'être refusée lors de l'enregistrement.

Cette normalisation peut avoir des conséquences lourdes pour les individus puisqu'ils peuvent être rejetés du système s'ils ne respectent pas les conditions d'acceptation : la pose du visage lors d'une photographie mais également la taille des membres chez les enfants, la détérioration des empreintes digitales ou de la rétine chez des travailleurs de longue durée et à activités pénibles, etc. Cette normalisation du corps pose également la question du handicap qui n'est, a priori, pas prise en compte par les systèmes biométriques. Ainsi, comment un aveugle pourra-t-il se soumettre à la reconnaissance de la rétine ? Un individu porteur de handicap mental acceptera-t-il d'enfermer son membre dans une machine ? Comment un individu amputé pourra-t-il donner ses empreintes digitales ? Ces questions soulèvent le problème de l'exclusion corporelle qui concerne les personnes dont les différences ne peuvent être traitées par le système biométrique⁵². Cette exclusion corporelle entraîne une distinction

⁴⁹CEYHAN Ayse, *op.cit.*, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », p7.

⁵⁰WOODTLI Patrick F, *op.cit.*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p17.

⁵¹DELVAUX Nicolas, « Les normes biométriques : réflexions sur le processus d'élaboration d'un corpus technique de portée internationale ». In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p119.

⁵²VAN DER PLOEG Irma, *op.cit.*, « Le corps biométrique : différences corporelles, normes intégrées et

entre le normal et l'anormal ; entre la règle et l'exception ; entre le bon qui est accepté par le gabarit et le mauvais qui en est exclu. Ces notions peuvent également être reliées à des concepts tels que la standardisation et l'homogénéisation des individus puisque ces derniers sont considérés selon des normes auxquelles il devient essentiel d'appartenir. Finalement, se pose la question « *de la singularité du corps de chacun avec l'homogénéisation en signaux numériques tous identiques les uns aux autres qui en découle*⁵³ ».

Disponibilité du corps : vers une opérationnalité de l'instant

La disponibilité des corps renvoie à l'injonction de participation passive des individus lors de l'enregistrement et/ou de la vérification de l'identité par les systèmes biométriques. Lors d'un contrôle, l'individu doit en effet soumettre son corps à des conditions spécifiques et ce, en un temps et un lieu donnés. Celui-ci ne choisit pas la position de son visage pour la photographie ni la distance de son œil à la caméra, ni la position de sa main dans la borne biométrique. Il ne choisit rien mais plus, il subit ces choix, n'ayant aucune prise sur eux et ne pouvant les modifier sous peine d'être rejeté du système. Son seul apport réside dans la disponibilité de son corps c'est-à-dire dans sa capacité à être prêt et opérationnel quand l'agent le lui demande. Les systèmes biométriques figent donc le corps humain dans des procédures précises, fixées dans le temps et dans l'espace. De même, ils limitent la communication interpersonnelle à des aspects purement techniques et pratiques ; évacuant ainsi l'imprévisibilité des relations humaines. Celles-ci se cantonnent en effet à l'énumération des consignes et à la surveillance de leur bonne application.

Cette disponibilité du corps dans l'instant aboutit finalement à l'établissement d'une relation fonctionnelle entre les individus qui se concentrent seulement sur la réussite de l'enregistrement de données corporelles coupées de toute dimension sociale et affective.

Détemporalisation du corps : vers le principe de stabilité

En transformant le corps physique en données numériques, celui-ci devient intemporel. En effet, une donnée numérique peut être conservée *ad vitam aeternam*, et ne subit peu ou pas les détériorations du temps. Le corps humain en revanche évolue, se modifie voire se transforme au cours du temps ; il ne reste pas stable et immobile mais est marqué par les aléas de la vie : cicatrices, rides, usures, déformations, etc.

classifications automatisées », p329.

⁵³CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, *op.cit.*, « La biométrie : usages et représentations. », p48.

La biométrie permet alors d'échapper à tous les dommages naturels que subit le corps pour le garder pérenne et éternel. Ici, se joue l'un des grands mythes qui berce l'humanité depuis toujours : celui de l'immortalité et de la vie éternelle avec en filigrane, la finitude et la peur de la mort. Dématérialiser le corps humain en données numériques le délivre alors de la précarité de sa chair, mortelle et fragile, qui nécessite des soins, de l'entretien et des efforts quotidiens. Par la biométrie, la permanence du corps dans le temps long voir infini est assurée et avec elle, la volonté de laisser une trace et de prouver son existence terrestre à un moment donné. Si le corps humain souffre et meurt ; les données numériques, elles, restent stables et permanentes.

L'homme indiciel ou la disparition du corps symbolique

La biométrie change les rapports de l'homme avec son corps physique. En effet, jusqu'au XX^e siècle, le corps se rapportait à un univers de signification riche et complexe alors qu'aujourd'hui, il se rapporte à un fichier informatique sans arrière-plan symbolique⁵⁴. Ainsi, toutes les subtilités et les mouvances propres à l'identité humaine disparaissent pour laisser place à un identifiant biométrique neutre et sans aspérité. L'absence de sens, de signes et de symboles dans ce corps biométrique le rend alors extrêmement abstrait et irreprésentable, sans rapport au corps vécu⁵⁵. Nous observons ici une distorsion entre le corps biologique et le corps biométrique ; passant du symbole et de la représentation à la fragmentation et à l'indice. Nous tenterons alors une analogie entre la théorie sémiotique élaborée par Charles S. Peirce et le passage d'un corps biologique à un corps biométrique. En effet, les signes d'identité traditionnels comme le nom, le portrait et l'empreinte digitale correspondent aux trois catégories de signes développées par Peirce que sont le symbole, l'icône et l'indice⁵⁶.

Le symbole défini par Peirce ne représente pas l'objet réel, il ne lui ressemble pas mais résulte de relations conventionnelles et culturelles. Ainsi, le nom d'un individu a une portée symbolique dans le sens où il représente un héritage légué par les ancêtres ; où le nom n'est pas neutre mais empreint des histoires qui traversent les générations.

L'icône, quant à elle, représente certains aspects de l'objet réel et se focalise sur la ressemblance et la reconnaissance accordées à cet objet. Ainsi, le portrait est reconnaissable

⁵⁴DUBEY Gérard, *op.cit.*, « Les deux corps de la biométrie », p154.

⁵⁵*Ibid.*, p155.

⁵⁶FRAENKEL Béatrice, « Un tournant biométrique ? ». In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p419.

car il ressemble à l'individu, il le représente ; en ce sens, la photographie est iconique.

Enfin, les indices ont une référence directe à l'objet, en continuité avec celui-ci, et ce, dans un sens neutre et objectif. Ainsi, l'empreinte digitale est une trace fidèle, un fragment, un morceau de l'individu, en continuité avec lui. La biométrie amplifie alors l'importance des signes indiciels en ne prenant en compte que des fragments du corps qui ne le représentent pas au sens iconique mais qui sont le corps, qui se substituent à lui.

Dans la théorie sémiotique de Charles S. Peirce, le signe renvoie à « *une relation triadique dans laquelle un fondement est relié à un objet par le biais d'un interprétant*⁵⁷ ». Autrement dit, cette relation triadique met en scène un representamen, un interprétant et un objet dynamique :

- L'objet dynamique correspond à ce qui existe, à la réalité.
- Le representamen est un passeur, un signe solidaire à l'objet dynamique mais qui se substitue à lui. Les trois signes évoqués plus haut – le symbole, l'icône et l'indice – définissent le representamen.
- L'interprétant est un médiateur qui valide le representamen et le traduit en d'autres séquences de signes.

Dans le cas de la biométrie, nous pouvons traduire cette approche sémiotique selon l'idée suivante : l'homme en tant que signe met en scène un representamen, un interprétant et un objet dynamique. L'objet dynamique serait alors le corps biologique qui est réel puisqu'il existe matériellement. Le representamen correspondrait au corps biométrique qui se substitue au corps biologique tout en lui restant solidaire puisqu'il le représente. L'interprétant en revanche, est plus délicat à définir : il pourrait correspondre aux données numériques puisqu'elles traduisent le corps biologique en corps biométrique mais il pourrait également s'agir de l'Etat qui valide ce corps biométrique comme representamen.

Si cette approche du corps biométrique par la sémiotique est à l'état d'ébauche, elle nous apprend la disparition du corps symbolique et iconique au profit d'un corps seulement indiciel mais surtout elle constitue le point de départ à de nouvelles discussions, à d'autres compréhensions et à un enrichissement des problématiques liées au corps biométrique.

⁵⁷SAVAN David, « La sémiotique de Charles S. Peirce ». *Langages*, n°58, 1980, p9.

Bilan

A travers l'explication de quelques caractéristiques du corps biométrique, nous pouvons cerner quatre enjeux différents qui définiront notre seconde hypothèse.

Tout d'abord, la place inactive de l'individu dans le système biométrique. En effet, lors de l'enregistrement et/ou du contrôle des données numériques, l'individu n'a d'autre rôle que celui de rendre disponible et accessible certains éléments de son corps : ses doigts, sa main, son visage, son œil, etc. Il n'intervient pas dans le processus sauf à suivre les indications d'un agent. Ainsi, la relation interpersonnelle est limitée au cadre strict des prélèvements des données corporelles. Les particularités humaines ne sont ici pas prises en considération.

Puis, le principe de similarité qui favorise une normalisation du corps humain en évacuant l'unicité et l'originalité propres à chaque individu. La normalisation puis l'objectivation du corps biologique sont symptomatiques de la volonté de créer des individus semblables, afin de faciliter leur gestion et de repérer aisément les déviants. Ici, le corps humain s'apparente à celui d'une machine sérialisée et reproductible quel que soit l'individu concerné puisque une infinité d'individus est transformé en chiffres et que tous doivent se conformer aux impératifs d'une machine qui décide et contrôle. La norme est la règle, la similarité devient valeur humaine.

Ensuite, la détemporalisation du corps biologique qui est transformé en corps biométrique. Les données numériques qui constituent le corps biométrique sont en effet intemporelles et éternelles puisqu'elles peuvent être stockées pour un temps infini. Cette immatérialité et cette permanence contredisent le temps de vie fragile et éphémère du corps humain soumis à de nombreuses altérations au cours de la vie. Ce corps biométrique impérissable renvoie aux caractéristiques des machines, qui même subissant des dégradations, sont sans vie et traversent les temps et les époques sans trop d'encombre.

Enfin, le corps symbolique supplanté par le corps indiciel. La biométrie transforme le corps humain sous-tendu par quantités de représentations symboliques en un corps biométrique sans sens ni symbole. Ce corps indiciel, fragment et morceau du corps biologique, reste neutre et distancié. L'individu ne peut plus s'approprier ce corps inconnu, plat, sans relief. C'est une image indicielle du corps qui est créée avec la biométrie mais une image fade et sans saveur. Toute la richesse et la complexité des représentations du corps humain sont alors réduites en une pâle copie indicielle.

Ces arguments nous permettent de postuler que la technologisation du corps biologique se caractérise par la survalorisation d'un « corps-machine » coupé des représentations symboliques et des relations sociales au profit de normes stables et objectives.

Chapitre 3 – Des conséquences de la biométrie...

Les deux premiers chapitres nous ont permis de cerner quelques enjeux de la biométrie et ainsi d'élaborer nos deux hypothèses de travail. Après avoir balisé le contexte sociotechnique dans lequel s'épanouissent les systèmes biométriques et après avoir mis en exergue différents points qui caractérisent le corps biométrique ; il nous semble important de définir ses principales conséquences qui peuvent influencer les individus dans leur rapport au monde, et plus particulièrement dans leur relation avec l'Etat. En effet, en mettant en évidence les changements que peut provoquer la biométrie, nous aurons cerné quelques-unes des grandes problématiques qui sous-tendent ces technologies d'identification.

Dans ce chapitre, nous discuterons précisément de cinq conséquences qu'engendrent les systèmes biométriques. Le problème le plus évident tout d'abord, réside dans la fin de l'anonymat pour les individus avec un risque accru de fichage et de traçage. Une seconde difficulté se situe dans la disparition plus ou moins effective des médiations sociales⁵⁸ entre l'Etat et ses Administrés. De cette disparition résulte deux questions : celle de la résistance possible face à la biométrisation de la société et celle de la confiance à accorder à une société biométrisée. Le dernier point, enfin, se concentre sur les changements de représentations des individus quant à leur corps, qui passe de l'organique et du biologique à l'immatériel et au biométrique.

Une surveillance en continue

En partant du principe que le corps humain ne peut pas mentir, la biométrie le transforme en un lieu de vérité et d'objectivation. L'individu est identifié grâce à ses données corporelles que le système biométrique reconnaît puisqu'il les a préalablement enregistrées et stockées dans des bases de données. Il devient alors très difficile de falsifier son identité puisque la machine peut dans un temps court et avec une grande fiabilité, vérifier les informations et (in)valider une identité revendiquée.

Les données numériques créées par les technologies biométriques peuvent être contenues dans des bases de données informatiques – comme dans le cas de la reconnaissance du contour de la main ou de l'iris – ou dans des puces électroniques miniaturisées comme dans le cas du passeport biométrique. Aujourd'hui, les puces de ces passeports contiennent l'image

⁵⁸Nous entendons le terme de médiation sociale comme l'action de servir d'intermédiaire entre deux choses ; ici, entre l'Etat et ses Administrés. La médiation sociale peut alors s'apparenter aux institutions, organisations, associations, etc. qui sont à la fois en lien avec l'Etat (financement, ligne politique, etc.) et au service des Administrés.

numérisée du visage, les empreintes digitales de deux doigts (les huit autres étant conservées dans un fichier centralisé) ainsi que toutes les informations de la première page du passeport⁵⁹. Ces puces, dites RFID⁶⁰, permettent une lecture à distance de faible portée dans le cas du passeport biométrique (une dizaine de centimètres maximum) mais sont également utilisées dans nombres d'objets quotidiens.

Les puces RFID correspondent à des étiquettes employant des signaux d'identification sans contact qui rendent la surveillance de ceux qui en sont porteurs, invisible⁶¹. Elles sont actuellement présentes dans certaines cartes à puce comme les cartes Navigo, émises par la RATP, qui contiennent toutes les informations de l'utilisateur : abonnement, nom, adresse, photo et déplacements. Ces puces RFID peuvent être lues à distance sans qu'il soit nécessaire à l'utilisateur de présenter sa carte à la borne : celle-ci peut lire le *pass* même s'il est dans une poche ou dans un sac⁶². Si ces étiquettes intelligentes sont intégrées à des cartes de transport, elles le sont aussi à quantité de produits et d'objets de la vie quotidienne afin d'assurer leur traçabilité, du producteur au consommateur : vêtements, aliments, jouets, livres ; etc. Ainsi, en 2010, environ 100 milliards d'objets quotidiens utilisaient ces puces⁶³.

D'autre part, leur utilisation facilite la lutte contre la contrefaçon ; la gestion des risques sanitaires et alimentaires et permet également le décryptage des comportements de l'acheteur à des fins de ciblage personnalisé. Dans une approche marketing, le repérage électronique des consommateurs est au centre des préoccupations des grandes marques et des publicitaires⁶⁴ ; comme l'illustre une campagne publicitaire de 2005 où les affiches présentes dans les métros parisiens interagissaient avec les téléphones mobiles des usagers.

Dans un futur plus ou moins proche, les risques qui accompagnent l'utilisation de ces puces RFID nous apparaissent manifestes : fin totale de l'anonymat des individus qui seront tracés grâce à une lecture grande distance de ces puces ; profilage des consommateurs selon leurs comportements d'achats et enfin, fichage de ces profils d'acheteur dans des bases de données à des fins commerciales et marchandes. Ces conséquences sont liées au monde

⁵⁹Voir le site Internet : <http://www.justaskgemalto.com/fr>

⁶⁰RFID pour Radio Frequency Identification

⁶¹FOREST David, *op.cit*, *Abécédaire de la société de surveillance*.

⁶²MATTELART Armand, *La globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire*. Paris : La Découverte, 2007, p222.

⁶³*Ibid*, p224.

⁶⁴*Ibid*, p226.

économique mais elles s'appliquent également au domaine politique et social. Tout d'abord, le droit à l'oubli et celui à la protection des données personnelles seront grandement atteints et mis en dangers puisqu'il sera très difficile de disparaître des écrans et des bases de données. D'autre part, avec la fin de l'anonymat et la géolocalisation instantanée, il sera possible de lutter très efficacement contre les dissidents au pouvoir en place, contre toute forme de révolte mais aussi contre l'immigration aux frontières ou encore contre les fraudes aux prestations sociales. Appliquée aux technologies biométriques, les puces RFID permettraient d'identifier un individu à distance, à une large échelle, au milieu de milliers voire même de millions d'individus.

La disparition des médiations sociales : de l'interaction interpersonnelle aux interprétations scientifiques

Les technologies biométriques, caractéristiques de la modernité liquide décrite par Zygmunt Bauman, sont, selon lui, à l'origine d'« *une déstructuration des institutions sociales générant la dilution des notions fondamentales de vivre ensemble comme la solidarité, l'amitié, le voisinage, etc.* »⁶⁵. Il s'avère alors que la technologisation de la société marque un détachement de l'Etat dans les institutions sociales au profit d'une mécanisation de la relation avec les Administrés. En effet, les technologies biométriques modifient profondément le rôle des agents de contrôle : devenant simples techniciens, les machines se dressent entre eux et les individus pour devenir l'objet central de leur relation.

Prenons deux exemples pour illustrer ce phénomène. Dans le cas du contrôle d'identité aux frontières ou dans les aéroports, les agents n'ont plus besoin d'établir une relation directe avec les voyageurs (c'est-à-dire une conversation plus ou moins imprévisible) puisqu'il leur suffit d'utiliser un système biométrique pour valider une identité. Les échanges sont donc réduits au minimum et l'attention des agents comme des individus, se porte sur les propriétés techniques de la machine. La relation interpersonnelle se transforme en relation opérationnelle dans laquelle l'agent ne fait que superviser le bon fonctionnement de la machine.

Il en est de même dans le milieu scolaire où les bornes biométriques ont remplacé le personnel éducatif. Ici, la gestion du flux des élèves à la cantine est automatisée à travers la machine biométrique qui a supplanté les assistants d'éducation. Il n'y a donc plus de relation « humain à humain » mais des relations « humain à machine » ; ce qui peut parfois être difficile à gérer. En effet, si un élève a des difficultés à utiliser la machine biométrique –

⁶⁵Confère page 9 de la présente étude.

comme cela est souvent le cas⁶⁶ –il est très probable que ces situations génèrent des tensions, du stress voire de l'agressivité entre les individus sans qu'il n'y ait de médiateur pour tempérer les ardeurs. D'où un déplacement des risques et non une disparition.

Finalement, il s'avère que si les systèmes biométriques nécessitent une certaine coopération entre identificateur et identifié ; ils entraînent également une rupture cognitive dans leur relation⁶⁷.

De plus, si la biométrie évacue les intentions humaines pour se concentrer sur des aspects techniques maîtrisés par des machines ; l'individu devient alors un simple « *corps formulaire* » qui livre des gabarits⁶⁸. Ce procédé rappelle celui des codes-barres apposés sur les marchandises et la sérialité qui en découle ; d'où un rapprochement entre corporéité et « choséité » qui place l'individu au même rang que celui des objets. Il s'agit alors d'identifier le plus d'individus possible à l'image du traçage des objets afin de s'assurer qu'ils sont sans danger et sans risque pour la société ; ainsi, « *c'est une sorte de masse biologique informe que la biométrie fait apparaître, non plus de la chair à canon mais de la chair à identification*⁶⁹ ».

Quelle résistance face au corps biométrique ?

Les procédures automatisées liées à la biométrie ne sont pas compréhensibles par tout un chacun ; il peut être difficile pour un individu de se représenter concrètement comment fonctionne un système biométrique, où sont stockées les données, qui y a accès, quelle est leur utilisation, etc. Face aux technologies biométriques, l'individu n'a pas ou peu d'interlocuteurs privilégiés pour répondre à ses questions et autres interrogations. La biométrie devient alors un pouvoir sans discours car l'information est « *brute, neutre, objective et sans ambiguïté*⁷⁰ ». De ce point de vue, comment la résistance face à la biométrie peut-elle émerger ? Nous étudierons trois cas mettant chacun en scène des éléments biométriques : le projet INES⁷¹, le cas des cantines scolaires et le prélèvement ADN.

⁶⁶GUCHET Xavier, *op.cit.*, « Manger sous surveillance. L'usage d'une technique biométrique pour le contrôle d'accès à la cantine scolaire », p4.

⁶⁷FRAENKEL Béatrice, *op.cit.*, « Un tournant biométrique ? », p420.

⁶⁸*Ibid.*, p419.

⁶⁹*Ibid.*, p420.

⁷⁰WOODTLI Patrick F, *op.cit.*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p26.

⁷¹INES pour Identité Nationale Electronique Sécurisée.

Commençons par étudier le cas du projet INES et des résistances qu'il a engendrées⁷². Le projet INES prévoit d'articuler la carte d'identité à plusieurs fichiers centraux de données nominatives : un fichier d'état civil (avec les noms, prénoms, filiation, domiciliation etc.), un fichier d'empreintes digitales, un fichier avec l'image faciale numérisée et un fichier des titulaires de passeports ; elle contiendrait également une puce RFID interrogeable sans contact et à distance⁷³. Lancé en 2001, le projet INES a fait l'objet d'un débat national en 2005 mis en place par le Forum des droits sur Internet à la demande du ministre de l'Intérieur de l'époque. A la même période, est créé le collectif pour le retrait du projet INES qui regroupe des « *organisation associatives et syndicales œuvrant, ensemble ou séparément, en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés publiques et individuelles, de la démocratie et de l'Etat de droit*⁷⁴ ». C'est ainsi que six organisations – la LDH⁷⁵, le SM⁷⁶, le SAF⁷⁷, l'AFJD⁷⁸, le DELIS⁷⁹ et l'IRIS⁸⁰ – créèrent une pétition⁸¹ pour dénoncer la dérive liberticide de l'action gouvernementale et le débat en ligne qui, selon eux, « *n'était qu'un leurre démocratique destiné à légitimer des options gouvernementales déjà arrêtées*⁸² ». La résistance prend ici la forme d'une pétition organisée suite à la création d'un collectif qui se bat spécifiquement contre ce projet.

Poursuivons avec les applications biométriques en milieu scolaire qui, depuis 2003, sont utilisées pour gérer le flux des élèves⁸³. Les revendications portent ici sur la déshumanisation de l'école qui exclut toute relation affective et sur la dénonciation plus globale d'un « monde-

⁷²PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances au projet INES », pp. 65-75. Et PIAZZA Pierre, « Les résistances à la biométrie en France », in CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 377-393.

⁷³PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances au projet INES », p68.

⁷⁴PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances à la biométrie en France », p380.

⁷⁵Ligue des Droits de l'Homme.

⁷⁶Syndicat de la Magistrature.

⁷⁷Syndicat des Avocats de France.

⁷⁸Association Française des Juristes Démocrates.

⁷⁹Droits Et Libertés face à l'Informatisation de la Société.

⁸⁰Imaginons un Réseau Internet Solidaire.

⁸¹Baptisée « Inepte, Nocif, Effrayant, Scélérat, le projet INES doit être retiré », elle a recueilli plus de 6000 signatures en un an.

⁸²PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances à la biométrie en France », p381.

⁸³Plus spécifiquement dans trois collèges du sud de la France ; une dizaine d'autres étant en attente d'une réponse de la CNIL. GUCHET Xavier, *op.cit.*, « Manger sous surveillance. L'usage d'une technique biométrique pour le contrôle d'accès à la cantine scolaire », p2.

machine » dans lequel les relations sont robotisées, réduisant les individus à des marchandises⁸⁴. Ces protestations contre les systèmes biométriques à l'école, ont conduit, en 2005, un collectif anti-biométrie à détruire les appareils biométriques installés dans la cantine du lycée de Gif-sur-Yvette. Cette action leur a permis de faire connaître leurs revendications et une importante mobilisation de soutien a accompagné le procès durant lequel de nombreuses personnalités se sont engagées dans la défense de ces « anti-biométrie »⁸⁵.

Finissons avec le mouvement de refus de prélèvement ADN⁸⁶ qui dénonce un risque d'eugénisme et une atteinte à l'intégrité du corps. En effet, les prélèvements ADN accentuent une dépossession du corps avec la seule prise en compte d'une réalité biologique au détriment de toute pensée ou action. Ce changement de paradigme est la conséquence, selon Giorgio Agamben, d'« *une nouvelle relation biopolitique entre les citoyens et l'Etat qui n'a plus rien à voir avec la participation libre et active de la sphère publique mais qui concerne [maintenant] l'inscription et le fichage de l'élément le plus privé et le plus incommunicable de la subjectivité [i.e] la vie biologique des corps*⁸⁷ ». Le mouvement de refus de prélèvement ADN s'est institutionnalisé en 2006, avec la mise en place d'un Collectif Refus ADN et de son site internet, à l'origine de nombreuses campagnes de sensibilisation (tracts, pétitions, rassemblement devant les tribunaux, affiches, etc.). De plus, certaines personnalités politiques se sont ralliées à cette cause.

La description de ces trois cas nous apprend donc que la résistance à la biométrie implique nécessairement la publicisation des revendications des individus, que ce soit par le biais de collectifs, d'organisations ou d'associations et par la mise en place d'actions visibles dans l'espace médiatique.

Finalement, face aux technologies biométriques, les principales dénonciations résident dans :

- l'inter-connectabilité des fichiers de données biométriques ;
- la traçabilité et le profilage permanents des individus ;

⁸⁴PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances à la biométrie en France », p387.

⁸⁵Le philosophe Giorgio Agamben a pris publiquement position et des professeurs et des pédopsychiatres sont venus témoigner en leur faveur au procès. Les prévenus ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis, 500 euros d'amende et 9000 euros de dommages et intérêts.

⁸⁶ADN pour acide désoxyribonucléique.

⁸⁷PIAZZA Pierre, *op.cit.*, « Les résistances à la biométrie en France », p388.

- l'atteinte à l'intégrité du corps biologique ;
- la fin de l'anonymat et la fin des droits fondamentaux comme le droit à l'oubli ou la présomption d'innocence. ;
- le pouvoir de contrainte et de répression de l'Etat sur ses Administrés qui traduit la volonté d'un « *pouvoir qui, le plus souvent au nom de menaces dont l'importance est exagérément fantasmée dans le cadre d'une véritable stratégie de gouvernement par la peur, développe des modes d'intervention toujours plus intrusifs pour fichier sans cesse davantage et resserrer ainsi les mailles du contrôle social*⁸⁸ ».

Une question de confiance

Les dénonciations et les mouvements de résistance déstabilisent la confiance établie entre l'Etat et ses Administrés puisqu'ils remettent en cause le bien-fondé des décisions étatiques et donc de son autorité légitime. Ces considérations sont d'ordre moral, éthique ou encore philosophique et questionnent l'existence même de la biométrie dans notre société moderne. Cependant, ces positions peuvent être ramenées au fonctionnement intrinsèque des systèmes biométriques en prenant compte la fiabilité et les taux d'erreur générés par ces systèmes.

Comment fonctionne un système biométrique ? Celui-ci comporte deux phases⁸⁹ : une phase d'inscription des données et une phase de reconnaissance/vérification de ces données. Lors de la phase d'inscription, certaines modalités corporelles sont enregistrées à l'aide d'un capteur, dont sont ensuite extraites des caractéristiques pertinentes qui constitueront un gabarit. Ces données initiales serviront de référence dans la prise de décision. Lors de la phase de reconnaissance/vérification, un test d'identité est effectué pendant lequel une nouvelle inscription de l'identifiant biométrique est réalisée⁹⁰. La comparaison de ces deux données – l'une de référence ; l'autre de test – permettra alors d'identifier un individu. Or ces systèmes biométriques peuvent faire deux types d'erreurs.

Le premier type d'erreur porte le nom de « mauvaise association » ou « fausse acceptation ». Le système authentifie alors un individu qui ne devrait pas l'être c'est-à-dire

⁸⁸*Ibid*, p382.

⁸⁹DORIZZI Bernadette, « les taux d'erreurs dans le recours aux identifiants biométriques ». In CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, p127.

⁹⁰*Ibid*, p128.

qu'il accepte un imposteur. Dans le second type d'erreur, appelé « mauvaise non-association » ou « faux rejet », le système ne reconnaît pas l'individu et rejette un utilisateur légitime⁹¹. La « fausse acceptation » se produit généralement quand la sécurité du système est peu élevée alors que le « faux rejet » induit une application hautement sécuritaire comme dans les aéroports ou pour l'accès à des zones sensibles.

Un autre risque d'erreur lié aux systèmes biométriques réside dans la variabilité du corps humain et dans celle issue de l'environnement d'acquisition. En effet, un système biométrique est conçu pour être mobilisé dans un contexte particulier et pour une population donnée⁹². Ainsi, un système configuré en Europe devra être réadapté pour une utilisation optimale en Afrique ou en Asie par exemple.

Contrairement à l'idée selon laquelle la biométrie est une technologie infaillible qui garantit les résultats les plus optimaux possibles ; il s'avère que ces systèmes présentent des taux d'erreurs dus à des défaillances techniques comme à des causes d'origine humaine plus ou moins volontaires.

Du corps biologique au corps biométrique : quelles nouvelles représentations ?

La première distinction que nous pouvons établir entre le corps biologique et le corps biométrique, s'appuie sur l'approche dualiste vivant/non-vivant ou homme/machine. En effet, le corps encodé et numérisé s'oppose radicalement au corps social et au corps organique. Sa valeur sociale et symbolique s'efface alors derrière sa valeur de circulation : disparition propre à la dématérialisation de la société de l'information et qui s'accompagne d'une déterritorialisation de l'identité⁹³. Quelles conséquences sur les représentations du corps, ce basculement peut-il avoir ? Quelles nouvelles conceptions peuvent émerger de ce corps biométrique ? Nous esquisserons quelques réponses à partir de différentes approches du corps contemporain.

Ainsi, il existe aujourd'hui, deux modèles principaux du corps qui s'entremêlent : un corps de désir, libre de toute normativité ou corps cosmique et un corps silencieux,

⁹¹*Ibid*, p130.

⁹²*Ibid*, p133.

⁹³DUBEY Gérard, « La condition biométrique. Une approche socio-anthropologique des techniques d'identification biométrique ». *Raisons politiques*, n°32, 2008, p23.

transparent ou corps machine⁹⁴. Le corps cosmique renvoie à la nature primitive ; il vieillit et meurt, alors que le corps machine est artificiel, sans imperfection et éternel⁹⁵.

Dans la continuité de cette théorie, David Le Breton évoque un corps contemporain pensé sur le modèle de la machine avec en filigrane, le fantasme inavoué de le faire disparaître, de l'abolir et de l'effacer⁹⁶. En effet, si le corps biologique assume le risque de la mort et du symbolisme social ; le corps machine, lui, reste égal, ne sent rien et échappe à la mort et au symbolique⁹⁷. Nous assistons alors à la mort du corps symbolique et social au profit d'un corps machine soumis à un isolement au sein des sociétés occidentales puisque « *l'homme est coupé du cosmos, coupé des autres et coupé de lui-même*⁹⁸ ». Ce corps contemporain, sans racine, symptomatique de la société moderne, pose le corps hors de l'homme et de son environnement, sorte d'alter ego qui va de pair avec la désacralisation de la nature⁹⁹. Ce corps nouveau, morcelé et dissocié de l'homme propose une « *version moderne du dualisme [qui] oppose l'homme à son corps et non plus l'âme ou l'esprit à un corps*¹⁰⁰. C'est donc une véritable guerre du corps qui accompagne la modernité et nourrit les nouvelles représentations symboliques et sociales du corps.

Si le corps contemporain est coupé de son environnement et de l'homme lui-même, Giorgio Agamben, lui, parle d'un corps sans mot¹⁰¹, sans représentation symbolique et sans imaginaire qui s'y attachent. Ce corps neutre et distant est caractéristique des technologies biométriques qui, comme processus d'automatisation, le vident de tout sens symbolique au profit d'un « *corps-objet instrumentalisable* », sans médiation d'un tiers entre l'individu et l'État¹⁰².

⁹⁴WUNENBURGER Jean-Jacques, « Mythe et idéologie du bien-être corporel dans la société contemporaine ». In FINTZ Claude (dir.), *Les imaginaires du corps : pour une approche interdisciplinaire du corps. Tome 2, Arts, sociologie, anthropologie*. Paris : L'Harmattan, 2000, p198.

⁹⁵*Ibid*, p200.

⁹⁶LE BRETON David, *Anthropologie du corps et modernité*. Paris : Presses universitaires de France, 2010, p101.

⁹⁷*Ibid*, p103.

⁹⁸LE BRETON David, *La sociologie du corps*. Paris : Presses universitaires de France, 2010, p35.

⁹⁹*Ibid*, p47.

¹⁰⁰LE BRETON David, *op.cit. Anthropologie du corps et modernité*, p272.

¹⁰¹« *Body without word* ». WOODTLI Patrick F, *op.cit.*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », p27.

¹⁰²*Ibid*, p27.

Enfin, les différentes conceptions de l'identité peuvent également nous apporter un éclairage sur les changements de représentation du corps contemporain. Ainsi, Paul Ricoeur définit l'identité selon deux acceptions complémentaires¹⁰³. La première concerne le corps dans son objectivité à travers l'espace, le temps, l'âge, etc. et se nomme « *identité mêmeté* ». La seconde – l'« *identité ipse* » ou « *ipséité* » – concerne le vécu d'un individu comme sujet réfléchi et fait appel à la dimension intérieure et personnelle du sujet. Ainsi, la biométrie s'appuie sur l'« *identité mêmeté* » puisqu'elle objective le corps à l'aide des paramètres inchangeables et inaltérables de l'individu, réfutant alors l'existence d'une « *identité ipse* ». L'identité ne serait plus alors attestée « *socialement, en références à des cadres communautaires et à des appartenances sociales, mais serait attestée physiquement, validée et garantie techniquement par des dispositifs matériels*¹⁰⁴ ».

A travers ces nouvelles conceptions du corps contemporain, nous pouvons rendre compte du clivage qui s'opère entre le corps biologique et le corps biométrique : quand le premier est mouvant, complexe, vivant, source de représentations et de symbolismes ; le second est vide, objectif, coupé de l'extérieur et sans ressenti ni imaginaire. Cette coupure sémiotique¹⁰⁵ questionne l'individu du XXI^e siècle et sa relation au corps à travers par exemple, les sentiments qu'engendrent ces dispositifs biométriques.

Gérard Dubey tente une réponse en se focalisant sur le sentiment de peur que génèrent les systèmes biométriques¹⁰⁶. Selon lui, l'atteinte physique et corporelle préfigure chez les individus avec la peur d'être absorbé, sectionné voire dévoré par le dispositif. Cependant, l'atteinte morale et psychologique est également prégnante avec la peur de morcellement et de dépossession de soi : le corps, en tant que support et réceptacle de l'individualité, induit une crainte de la perte d'identité et de sa substitution par autrui, avec le risque de ne plus pouvoir exprimer sa singularité et son individualité¹⁰⁷. D'autre part, la biométrie en ne prenant en compte qu'une partie infime du corps biologique pour représenter la totalité de l'individu, peut être source de dangers et d'inquiétudes pour l'individu ; ce dernier ne pouvant imaginer ce

¹⁰³Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, *op.cit.*, « *Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme* », p7.

¹⁰⁴CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, *op.cit.*, « *La biométrie : usages et représentations.* », p50.

¹⁰⁵Nous parlons de coupure sémiotique dans le sens où il y a remplacement d'un objet réel (le corps biologique) par une représentation de cet objet (le corps biométrique).

¹⁰⁶DUBEY Gérard, *op.cit.*, « *Les deux corps de la biométrie* ».

¹⁰⁷CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, *op.cit.* « *La biométrie : usages et représentations.* », p45.

corps immatériel. Les peurs engendrées par la biométrie traduisent donc une crainte de l'irreprésentabilité du corps biométrique associée à la peur de la disparition du corps biologique.

Partie 2

-

Le corps biométrique au cœur d'une nouvelle relation

Etat/Administrés

Chapitre 4 – La relation Etat/Administrés au prisme du corps biométrique : terrain d'étude et méthodologie d'analyse.

Notre problématique pose la question des mutations de la relation Etat/Administrés au prisme du corps biométrique. Nous voulons savoir comment les enjeux communicationnels – définis à travers nos deux hypothèses de recherche – sont abordés et traités dans la communication publique de certains organismes étatiques d'une part, et dans celle de certains acteurs de la société civile d'autre part. Pour cela, nous relèverons les thèmes présents dans ces deux types de communication grâce à une analyse de contenu des discours diffusés sur internet. Avant cela, nous devons définir plus précisément le concept d'espace public dans lequel gravitent les organisations que nous allons étudier ainsi que les termes qui s'y accrochent comme celui de société civile.

Communiquer sur le corps biométrique dans l'espace public

L'espace public : un modèle délibératif à trois niveaux

Tout d'abord, nous devons prévenir le lecteur que nous n'analyserons pas ici les jeux de pouvoir qui s'établissent entre les différents acteurs au sein de l'espace public, puisque nous nous concentrons sur les représentations du corps biométrique véhiculées par ces acteurs à travers leurs discours publicisés. Si nous pensons qu'il est indéniable que ces rapports de force influencent ces représentations, nous tenons à préciser que leur analyse n'est pas le cœur de notre propos. Nous utiliserons donc le concept d'espace public dans le but de contextualiser les enjeux du corps biométrique, et par là même, d'y positionner les acteurs.

Définir l'espace public sans évoquer Jürgen Habermas est peu concevable tant cet auteur a contribué à l'élaboration et à la popularisation de ce concept depuis les années 1960. Nous nous appuyerons ici sur le travail d'Alexandre Dupeyrix¹⁰⁸ et son ouvrage *Comprendre Habermas*. L'espace public se définit sur le modèle de la démocratie délibérative c'est-à-dire sur la mise en pratique d'une délibération commune des lois et des normes qui régissent la société. Délibérations qui entraînent cependant des tensions permanentes entre la définition du bien commun basée sur des débats argumentés et le risque de colonisation par les intérêts privés. Ce modèle de démocratie délibérative implique l'utilisation de l'argumentation qui

¹⁰⁸ Dupeyrix Alexandre, *Comprendre Habermas*. In Les Nouveaux Chemins de la Connaissance, France Culture, émission diffusée le 2 février 2011.

distingue opinion élémentaire et opinion qualifiée. L'argumentation, la discussion et la délibération à travers une prise de parole collective sont alors essentiels pour aboutir à une rationalité et à un consensus révisables et non définitifs.

L'espace public serait, selon Habermas, réparti en trois niveaux. Le premier niveau correspond à un espace flou et informel qui comprend la société civile et qui permet l'émergence de thèmes pouvant intéresser la collectivité. Le second niveau, appelé espace public politique, est un niveau intermédiaire qui se situe entre la société civile et le pouvoir central. Cet espace public politique met en scène des groupes particuliers de la société civile tels que les partis politiques, les syndicats, les lobbys ou certains acteurs comme des avocats, des intellectuels, des journalistes, etc. dont l'un des rôles est de publiciser l'opinion sur certains thèmes et sujets. L'utilisation des médias est ici essentielle puisqu'ils permettent la transmission d'information entre les différents groupes et acteurs. Le dernier niveau correspond au pouvoir politique et comprend des organes administratifs tels que les tribunaux et des institutions politiques tels que les parlements nationaux. Nous nous appuyons alors sur ces trois niveaux pour définir et justifier le terrain d'analyse qui nous servira à confronter nos deux hypothèses de travail.

Nous avons choisi d'étudier la communication publique de trois organismes appartenant au pouvoir politique ainsi que la communication de deux organisations de la société civile¹⁰⁹. Les trois premiers organismes se situent au dernier niveau de l'espace public puisqu'ils représentent le pouvoir politique. En effet, la Commission Européenne et le ministère de l'Intérieur du gouvernement français sont des organes politiques reconnus, ayant une légitimité naturelle du fait de leur fonction et de leur pouvoir décisionnels. La justification du musée de la Cité des Sciences est plus délicate car cet organisme ne se situe pas clairement au niveau du pouvoir politique. La Cité des Sciences est un établissement public, créé à l'initiative du président Valéry Giscard d'Estaing, spécialisé dans la diffusion de la culture scientifique et technique et dont les financements proviennent en très grande majorité de l'Etat¹¹⁰ ; il existe donc un lien très fort entre le pouvoir étatique et cet établissement. A partir de ces éléments, nous postulons que la politique interne de ce musée est influencée par les sphères étatiques et qu'ainsi, l'exposition « Biométrie, le corps identité » s'inscrit dans une

¹⁰⁹ Les termes d'« acteurs de la société civile » ou d'« organisations de la société civile » correspondent en fait à des groupes particuliers de la société civile qui se situent au second niveau de l'espace public c'est-à-dire dans l'espace public politique mais qui représentent la société civile. Pour cette raison de représentativité, l'utilisation de ces termes nous semble autorisée.

¹¹⁰ En 2010, les subventions allouées par l'Etat s'élevaient à 110,586 M€. Voir le rapport d'activité 2010 de la Cité des Sciences.

démarche de justification, de promotion et de vulgarisation des prises de position de l'Etat vis-à-vis de la biométrie. En ce sens, il nous est paru intéressant d'analyser le contenu de ses discours, d'autant plus qu'ils s'adressent directement à la population et donc aux Administrés.

En ce qui concerne le choix des deux acteurs de la société civile, nous avons privilégiés deux critères : l'argumentation dans le débat et l'opposition dans les idées. Comme défini précédemment, la société civile correspond au premier niveau de l'espace public, niveau qui permet l'émergence de thèmes importants pour l'ensemble de la collectivité. Ces thèmes sont portés par des acteurs de l'espace public politique qui, par leur publicisation jusqu'aux sphères décisionnelles du pouvoir politique, espèrent impacter plus ou moins les prises de décision politique. Qui sont ces acteurs et en quoi appartiennent-ils à l'espace public politique ?

Le premier acteur, « pro-biométrie », défend un « *espace d'information, de rencontre, de dialogue et de réflexion pour créer un environnement favorable au développement des industries biométriques* » avec pour objectif de « *communiquer sur l'intérêt des technologies biométriques en informant les utilisateurs, les médias, les pouvoirs publics*¹¹¹ ». Nous retrouvons ici les trois niveaux qui définissent l'espace public d'Habermas. Par ailleurs, le site Biométrie-Online se dit indépendant de toute entreprise même s'il autorise les fournisseurs en installations biométriques à présenter leurs produits.

Nous avons déjà évoqué le second acteur, « anti-biométrie », dans la première partie de cette étude. Il s'agit du collectif pour le retrait du projet INES créé en 2005, qui a lancé une pétition « Non au projet INES¹¹² » et qui répertorie les actions menées par le collectif, ses membres ou des intervenants extérieurs, propose une revue de presse et des actualités ainsi que des documents et des ressources traitant du projet INES comme d'autres projets biométriques.

Ces deux organisations de la société civile ont pour but de promouvoir leurs opinions et leurs idées concernant la biométrie avec dans le premier cas, la volonté de sensibiliser tous les acteurs de l'espace public à l'intérêt des technologies biométriques et, dans le second cas, celle d'empêcher un projet biométrique de se mettre en place. Ainsi, le site « pro-biométrie » a vocation à porter un thème de société sur le devant de la scène publique et politique alors que le collectif pour le retrait du projet INES souhaite influencer les sphères décisionnelles du

¹¹¹Disponible sur : <http://www.biometrie-online.net/a-propos>.

¹¹²Disponible sur : <http://www.ines.sgdg.org>

pouvoir politique en apportant des éléments contre au débat. En cela, ces deux acteurs se situent dans l'espace public politique et tente par leurs discours argumentés de convaincre à la fois les Administrés du premier niveau de l'espace public comme les autorités politiques du dernier niveau.

Les relations publiques généralisées et la communication publique

L'espace public défini par Habermas a subi des évolutions au cours du temps et de nombreux auteurs, au premier rang desquels Bernard Miège, ont discuté de ces changements. Pour ce dernier, comprendre l'espace public implique de faire référence à son histoire fondatrice et aux logiques sociales qui orientent ses changements¹¹³. L'espace public se définit en effet comme « *le lieu de déroulement d'actions communicationnelles trouvant leur origine dans quatre modèle de communication*¹¹⁴ » que sont la presse d'opinion, la presse commerciale, les médias audiovisuels de masse et les relations publiques généralisées ou communication généralisée. Ces modèles sont apparus chronologiquement mais ne se remplacent pas l'un l'autre ; au contraire, ils se juxtaposent. A ces modèles complémentaires, s'ajoutent trois logiques sociales qui participent à la définition de l'espace public : le rôle et l'influence de la communication politique ; l'individualisation des pratiques communicationnelles et culturelles (ou objectivation de soi) avec l'entrée de la sphère publique dans la sphère privée et la dimension marchande de l'espace public.

Bernard Miège parle alors d'un nouvel « *espace public contemporain* » élargi, diversifié, fragmenté et de plus en plus régulé par des normes marchandes¹¹⁵. Il nous paraît donc important d'énoncer brièvement les caractéristiques de ce nouvel espace public en nous focalisant plus spécifiquement sur le rôle et l'influence des relations publiques généralisées et sur la communication publique puisqu'elles correspondent aux éléments de notre sujet. En effet, selon Bernard Miège, nous assistons à « *une généralisation de l'emploi des techniques de communication dans presque toutes les institutions sociales, depuis celles qui participent de la sphère publique (les administrations de l'Etat) jusqu'à celles qui organisent la société civile (les associations)*¹¹⁶ » et dont le choix de notre terrain est emblématique.

¹¹³MIEGE Bernard, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté ». In PAILLIART Isabelle (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Ellug, 1995, pp. 174.

¹¹⁴MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1997, p111.

¹¹⁵MIEGE Bernard, *L'espace public contemporain : approche info-communicationnelle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2010, p55.

Les relations publiques généralisées englobent les Etats, les entreprises et les institutions sociales qui, en utilisant des thèmes consensuels, mettent en place des stratégies de communication de plus en plus perfectionnées dont le but est de « *fabriquer de l'adhésion dans tous les domaines de la vie sociale, en s'adressant surtout aux individus/consommateurs/citoyens*¹¹⁷ ». L'auteur dégage trois dimensions constitutives des relations publiques généralisées : une généralisation des stratégies de communication auxquelles ont recours l'ensemble des institutions sociales ; une médiatisation technique des échanges grâce à des dispositifs techniques puissants et fonctionnels et un remodelage des médias existants¹¹⁸.

La communication publique fait partie des relations publiques généralisées en tant qu'elle correspond aux moyens mis en œuvre par une administration étatique pour entrer en relation avec ses Administrés. La communication publique se situe au niveau des « *contradictions que rencontrent les administrations de l'Etat dans leur relation avec les administrés*¹¹⁹ » mais avec la volonté d'y créer « *une certaine qualité de contact* ». Ainsi, il existe quatre catégories d'effets visés par la communication publique¹²⁰ : moderniser le fonctionnement des administrations ; aboutir à des changements de comportements ; se donner une image de modernité et obtenir l'adhésion consciente des individus en mêlant à la communication d'autres objectifs plus consensuels et communément partagés.

Ce dernier objectif représente, aux yeux de l'auteur, la fonction essentielle de la communication publique qui est d'« *agir au niveau des représentations sociales et de permettre une modification rapide des discours publics*¹²¹ ».

Les représentations du corps biométrique par l'analyse de contenu thématique

Situer les acteurs au sein de l'espace public nous a permis d'approcher quelques enjeux qui s'y confrontent : ainsi, la communication publique vise à fabriquer du consensus social

¹¹⁶MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. Logiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1996, p110.

¹¹⁷MIEGE Bernard, *op.cit.*, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté », p168.

¹¹⁸MIEGE Bernard, *op.cit.*, *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public*.

¹¹⁹MIEGE Bernard, *op.cit.*, *La société conquise par la communication. Logiques sociales*, p121.

¹²⁰*Ibid.*, pp. 122-126.

¹²¹*Ibid.*, p129.

quand celle des acteurs de la société civile a pour but d'influencer les sphères décisionnelles et d'impliquer l'individu dans des thèmes de société. A présent, il nous faut définir la méthodologie la plus adéquate pour confronter nos hypothèses : nous avons retenu l'analyse de contenu thématique puisqu'elle permet d'extraire les thèmes d'un texte en les traitant à la fois quantitativement et qualitativement.

L'analyse de contenu est « *une technique systématique et objective du contenu de textes visant à les classer et à interpréter ses éléments constitutifs*¹²² ». Ses origines sont multiples : de l'herméneutique qui « *interprète les textes mystiques et sacrés* » à la logique qui met en lumière les « *règles formelles du raisonnement juste* » en passant par la rhétorique qui « *énonce les conditions les plus favorables à la persuasion*¹²³ ». Dans les années 1920, Harold Lasswell donne ses lettres de noblesse à l'analyse de contenu ou *content analysis* à travers ses célèbres questions : qui parle (étude de l'émetteur) ; qu'est-ce qui est dit (content analysis) ; à qui (audience analysis) ; par quel canal (media analysis) ; avec quels effets (analyse de l'effet)¹²⁴.

L'analyse de contenu se déroule en trois phases : la pré-analyse, l'exploitation du matériel avec la catégorisation et le traitement des résultats avec l'interprétation. La pré-analyse est intuitive et définit le corpus en distinguant le texte total du texte pertinent¹²⁵. L'exploitation du matériel consiste à accéder à une signification non immédiatement visible grâce au découpage du texte et à son codage. Le codage correspond à « *une transformation des données brutes du texte*¹²⁶ » à travers le choix des unités d'enregistrement (mots, thèmes, objets, etc.), le choix des règles de comptage (l'énumération) et le choix des catégories (classification). Dans notre analyse, nous choisirons le thème comme unité d'enregistrement : ayant une valeur sémantique, ils répondent le mieux à nos hypothèses qui traitent des thèmes de la sécurité et de la technique.

L'énumération prend différentes formes comme la présence, la fréquence, l'intensité ou encore la direction¹²⁷. Ainsi, la présence et même l'absence d'un thème peuvent être

¹²²ROBERT André Désiré, BOUILLAGUET Annick, *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, 2002, p4.

¹²³*Ibid*, p7.

¹²⁴*Ibid*, p13.

¹²⁵*Ibid*, p27.

¹²⁶BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, 2007, p135.

¹²⁷*Ibid*, p140-143.

significatives et fonctionnent comme un indicateur alors que la fréquence d'apparition d'un thème augmente avec son importance. La mesure de l'intensité est indispensable dans l'analyse des valeurs et des attitudes : il s'agit alors de donner une note différente aux éléments d'un même thème. La direction peut être favorable, défavorable, neutre ou ambivalente suivant les pôles directionnels des éléments analysés. Nous choisirons d'utiliser la fréquence dans le cas de l'analyse quantitative et la direction pour l'analyse qualitative.

La classification correspond au passage de données brutes en données organisées à travers l'élaboration d'une « grille des catégories qui enregistre tous les éléments du corpus pertinent afin de les classer par catégories thématiques¹²⁸ ». Les catégories sont des « concepts superordonnés » soumis à un niveau d'abstraction en rapport avec les objectifs du chercheur¹²⁹. La catégorisation, de type structuraliste, comporte deux étapes : l'inventaire qui isole les éléments et la classification qui les organise¹³⁰. Nous utiliserons le découpage thématique comme catégorisation ; ce qui consistera à répertorier et à classer – par catégorie – les thèmes ou items de signification de nos textes.

Finalement, notre analyse de contenu est à la fois catégorielle et thématique. Catégorielle car elle « fonctionne par opération de découpage du texte en unités puis classification de ces unités en catégories selon des regroupements analogiques¹³¹ ». Thématique car elle « consiste à repérer des noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique¹³² ».

Rappelons que notre première hypothèse consiste à évaluer la surreprésentation de l'aspect sécuritaire dans les relations communicationnelles entre l'Etat et ses Administrés. Ainsi, nous nous attacherons à définir quels thèmes liés à la sécurité s'établissent dans la communication publique des trois organismes et dans la communication des deux acteurs de la société civile. Nous utiliserons deux versants à ce thème de la sécurité : un versant positif relatif au confort et à la facilité et un versant négatif relatif au danger et à la peur. Notre seconde hypothèse affirme que la relation Etat/Administrés est marquée par une technologisation du corps biologique qui se caractérise par la survalorisation du « corps-machine ». Ici, nous définirons la place de la technique et de la technologie – pôle symbolique

¹²⁸ROBERT André Désiré, BOUILLAGUET Annick, *op.cit*, *L'analyse de contenu*, p4.

¹²⁹*Ibid*, p.29.

¹³⁰BARDIN Laurence, *op.cit*, *L'analyse de contenu*, p151.

¹³¹*Ibid*, p207.

¹³²*Ibid*, p137.

du «corps-machine» – ainsi que celle du corps biologique et des relations sociales dans les deux types de communication que nous analysons.

Notre analyse de contenu des textes comprendra deux parties : une partie quantitative et une partie qualitative. Dans un premier temps, l'analyse quantitative fondée sur « *la fréquence d'apparition de certains éléments du message*¹³³ » nous permettra de définir la place de chaque thème dans la communication des acteurs et ainsi, de vérifier nos deux hypothèses. Dans un second temps, l'analyse qualitative nous permettra d'affiner nos interprétations et d'amorcer le prolongement de nos hypothèses de départ.

Nous avons choisi d'étudier trois documents différents concernant la communication publique d'organismes étatiques : un article diffusé sur le site internet de la Commission Européenne¹³⁴ ; un document traitant du projet INES émis par le ministère de l'Intérieur¹³⁵ et le site internet de la Cité des Sciences¹³⁶ concernant l'exposition « Biométrie, le corps identité » mise en place entre le 29 novembre 2005 et le 5 novembre 2006. L'analyse de ces trois supports de communication nous paraît complémentaire car ils appartiennent à trois institutions publiques différentes : une institution politique européenne avec la Commission Européenne, une institution politique nationale avec le ministère de l'Intérieur et une institution culturelle subventionnée par l'Etat avec le musée scientifique du parc de la Villette. Quoique ces institutions soient traversées par des enjeux différents, nous resterons concentrés sur la définition des thèmes abordés dans ces discours.

¹³³*Ibid*, p147.

¹³⁴Disponible sur : http://ec.europa.eu/research/research-for-europe/science-eco-bite_fr.html

¹³⁵Disponible sur : <http://www.foruminternet.org/telechargement/forum/pres-prog-ines-20050201.pdf>

¹³⁶Disponible sur : http://archives.universcience.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/presentation_expo.php

Chapitre 5 – Des thèmes récurrents dans des discours différents...

Nous entrons à présent dans le cœur de notre travail de recherche avec l'application de l'analyse de contenu thématique à nos deux hypothèses. Nous analyserons la communication de chaque acteur selon un point de vue quantitatif puis qualitatif avant d'établir un bilan sur les résultats obtenus pour chaque type de communication à savoir la communication publique des trois organismes étatiques et celle des deux acteurs de la société civile.

La Commission Européenne

Le pôle recherche de la Commission Européenne met en ligne un article intitulé « *L'éthique en biométrie : le pour et le contre des nouvelles technologies de cartes d'identité* » coordonné par Emilio Mordini du Centre for Science, Society and Citizenship. Notre texte pertinent correspond ici au texte total c'est-à-dire à l'article dans son intégralité¹³⁷.

Analyse de contenu

	Unités de codage : le thème	Items de signification dans les unités de codage
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle positif : confort et facilité SECURITE	<ul style="list-style-type: none">-échanges sécurisés d'informations de tous types.-l'importance de cette technologie en matière de sécurité.-confirment l'identité d'une personne.-vérifier l'identité des inscrits dans un bureau de vote.-l'efficacité des soins de santé.-réduit les fraudes,-limite les risques d'erreur médicale et-sauve des vies.-mieux contrôler l'accès aux dossiers médicaux.-réduire le risque de vol d'identité dans le domaine médical.-sauver des vies.-un intérêt indubitable en matière de sécurité.

¹³⁷Annexe p78.

Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle négatif : peur et dangers RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> -il faut être capable de prouver son identité. -et s'assurer de celle des autres. -ce qui impose de mettre au point des méthodes d'identification plus efficaces. -identifier des criminels connus. -prouver l'identité de demandeurs de prestations. -contrôler l'accès à des sites protégés. -les informations numérisées sont susceptibles d'être volées. -il existe tout de même des moyens de frauder. -leur [les données personnelles] éventuelle utilisation abusive. -des problèmes d'éthique associés au stockage de données personnelles.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	La machine et la technique :	<ul style="list-style-type: none"> -corollaire de la mondialisation. -les technologies biométriques confirment l'identité d'une personne. -réduit à ses données biologiques. -supplanter des informations telles que le nom, l'âge, l'adresse. -pour s'affranchir de ces renseignements personnels.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	L'humain et le social	<ul style="list-style-type: none"> -la perte de l'identité «humaine». -une douleur sévère ou des blessures graves peuvent empêcher les patients de fournir leurs caractéristiques biométriques. -le public partage les préoccupations. -discrimination envers divers groupes, dont les personnes âgées et les handicapés. -les malvoyants ou les amputés peuvent être dans l'incapacité de fournir les données biométriques demandées. -les empreintes digitales deviennent moins lisibles avec l'âge. -entamer un débat public international sur le sujet. -mettre en place un forum public pour débattre des questions éthiques et juridiques soulevées par ces technologies. -approfondir la recherche sur les implications éthiques, sociales et politiques de la biométrie, -améliorer la compréhension du contexte éthique de la biométrie, -impliquer les technologues et les ingénieurs dans le débat éthique sur la technologie de surveillance.

Analyse quantitative

Thèmes abordés	Nombre d'items	Pourcentage du nombre d'item au total (arrondi au dixième)
Pôle positif : confort et facilité	12	32%
Pôle négatif : peur et dangers	10	26%
La machine et la technique :	5	13%
L'humain et le social :	11	29%
Total :	38	100%

Ce tableau récapitulatif nous indique que la sécurité est le thème le plus abordé dans l'article diffusé par la Commission Européenne avec au total presque 60% des items en relation avec ce thème. Les thèmes sociaux sont ensuite valorisés avec un taux de présence deux fois supérieur aux thèmes de la technique (respectivement 29% et 13%). Les thèmes de la sécurité ainsi que la prise en compte de l'individu (respectivement 32%, 26% et 29%) sont présents dans des proportions quasi similaires alors que le volet technique est le plus négligé dans cette communication publique.

Analyse qualitative

Il ne suffit pas d'établir des statistiques pour comprendre comment sont représentés les thèmes relatifs au corps biométrique dans un article. Ainsi, une analyse plus fine des termes employés et du sens accordé permet de cerner les prises de position de cet acteur.

La sécurité d'un point de vue positif insiste fortement sur la sécurisation et la sûreté des dispositifs (*échanges sécurisés, en matière de sécurité*) et sur leurs avantages à travers des verbes de « certification » (*confirment, vérifier, réduit, limite, mieux contrôler, réduire*) et à travers des actions concrètes et directes sur l'identité, la santé, les fraudes et l'accessibilité.

La sécurité d'un point de vue négatif insiste sur la présence constante des dangers, ce qui nécessite la surveillance et le contrôle des individus (*prouver son identité et celle des autres, identifier des criminels connus, l'identité de demandeurs de prestations*) à travers des verbes d'obligation (*prouver, ce qui impose, prouver, contrôler*) tout en insistant sur les risques qui restent possibles comme le vol, la fraude, l'utilisation abusive ou les problèmes d'éthiques.

Les thèmes de la technique apparaissent principalement à travers ses prouesses technologiques comme la confirmation d'une identité en s'affranchissant des informations personnelles.

Enfin, les thèmes en relations avec le social peuvent être catégorisés : le corps biologique et ses limites (*douleur et blessure, empreintes moins visibles*) ; les inquiétudes des individus dues aux discriminations (envers *les handicapés, les personnes âgées, les malvoyants et les amputés*) et la participation citoyenne (*débats publics, forum*) par rapport aux questions que soulèvent la biométrie.

Le ministère de l'Intérieur

La direction de programme du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales met à disposition des usagers un document intitulé « *Le programme INES (identité nationale électronique sécurisée)* » diffusé depuis le 31 janvier 2005. Le texte totale est de huit pages mais notre texte pertinent se limitera aux six premières et concernera les parties : « Pourquoi INES ? » ; « Le contenu d'INES » ; « La carte nationale d'identité électronique (CNIE) et « Les garanties »¹³⁸. Nous n'avons pas tenu compte de la rubrique « Glossaire technique des fonctionnalités électroniques » du fait de son parti-pris technique qui aurait pu fausser nos résultats. De même, nous avons délaissé la rubrique « Dans les autres pays » qui présente les différents projets de cartes électroniques en Europe puisque nous ne connaissons pas le contexte socio-politique dans lequel ils sont portés.

Analyse de contenu

	Unités de codage : le thème	Items de signification dans les unités de codage
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle positif : confort et facilité SECURITE	<ul style="list-style-type: none">-fusionner, simplifier et sécuriser les procédures de demande de passeport et de carte nationale d'identité.-améliorer la gestion de ces titres.-délivrer des titres hautement sécurisés.-la nouvelle application INES vise à simplifier la vie.-une seule procédure pour les deux titres et-une accélération des renouvellements.-procédure mettant directement en contact la mairie [...] et la mairie de naissance.-le demandeur n'aura plus de formalités préalables à remplir.-dans n'importe quel point du territoire national.-la facilitation des contrôles.-le bloc "identité" sera confidentiel.-accessible aux seules autorités habilitées.-garanties juridiques et technologiques.-un volet "garanties et sécurités".-sécurité logique des composants du système et des connexions.-sécurité physique des installations.-sécurité des titres.-sécurité des procédures.-stockées sous forme anonyme dans des fichiers séparés.-spécialement habilités pour des missions précises et encadrées par la loi.-consultables que par les agents habilités pour le contrôle.-droit de rectification de ces informations.

¹³⁸Annexe p80.

<p>Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité</p>	<p>Pôle négatif : peur et dangers RISQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -ne sont pas suffisamment sécurisées. -des vols de titres vierges. -cette fraude à l'identité sert à réaliser de multiples infractions. -immigration illégale. -fraude aux allocations ou aux droits sanitaires et sociaux, -escroqueries, -grand banditisme. -lutter contre le terrorisme. -empêcher une même personne de demander des titres sous plusieurs identités ou -à plusieurs personnes d'user de la même identité.
<p>Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »</p>	<p>La machine et la technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -favoriser le développement de l'administration électronique. -faciliter leurs transactions électroniques. -des puces insérées dans leurs cartes d'identité, leurs passeports et leurs visas. -le développement de l'administration électronique et -la multiplication des données personnelles en ligne. -fonctionnalités valables pour toutes les administrations et tous les services financiers ou commerciaux sur Internet. -une puce sans contact insérée dans le livret. -prouver automatiquement l'authenticité de la carte. -à l'intention d'une e-administration. -accéder à des télé-procédures publiques ou privées. -de garantir son identité sur Internet et de signer électroniquement ses transactions -la consultation des données par les autorités habilitées se fera sans contact -accéder aux fonctionnalités sécurisées d'administration et de commerce électroniques. -modernisation des relations entre le citoyen et l'administration par l'outil électronique. -renforcement de la confiance dans les titres.
<p>Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »</p>	<p>L'humain et le social</p>	<ul style="list-style-type: none"> -faciliter l'utilisation de la carte dans la vie courante (commerce, poste, etc.). -le maintien de la confiance du citoyen envers l'Etat. -l'imagination de nos concitoyens est là aussi sollicitée. -l'informatique fait peur, -la création de fichiers électroniques inquiète, -la numérisation des empreintes digitales et des photographies est redoutée. -craint la mise en fiche par le Big Brother. -s'ils le souhaitent. -toutes les opinions seront les bienvenues. -assurer la libre circulation des citoyens en leur permettant de justifier simplement de leur identité. -ne sont consultées que dans les cas expressément prévus dans la loi. -ce traçage fera foi comme preuve devant la justice pénale.

Autres :	L'économie	-se chiffre en centaines de millions d'euros par an -la question de la fin de la gratuité
-----------------	------------	--

Analyse quantitative

Thèmes abordés	Nombre d'items	Pourcentage du nombre d'item (arrondi au dixième)
Pôle positif : confort et facilité	22	36%
Pôle négatif : peur et dangers	10	16%
La machine et la technique :	15	25%
L'humain et le social :	12	20%
Economie :	2	3%
Total :	61	100%

Dans ce document, la sécurité vue positivement apparaît majoritaire (36%) suivi des thèmes relatifs aux aspects techniques et sociaux (respectivement 25% et 20%) et dans une moindre mesure ceux ayant trait aux dangers et aux risques (16%). Un nouveau thème émerge : celui de l'aspect économique et financier même s'il est encore très peu représenté (3%).

Analyse qualitative

La sécurité vue de manière positive s'articule autour de trois grands thèmes : la simplicité ; la sûreté et la confidentialité. Ainsi, les technologies biométriques simplifient la vie des individus tout en leur garantissant l'anonymat et la confidentialité tant au niveau des données personnelles que des procédures de contrôle grâce à des *garanties juridiques et technologiques*.

La sécurité vue à travers ses dangers est illustrée par les risques liés à l'usurpation de l'identité (vol, fraudes, escroqueries) mais également à la criminalité comme le grand banditisme ou le terrorisme.

Les thèmes de la technique se concentrent clairement sur l'administration électronique : services financiers et commerciaux sur internet ce qui implique des transactions et des données personnelles en ligne. Une certaine mise à distance avec l'individu est ainsi soulignée : à travers la mise en ligne de services auparavant « matériellement réels » et à travers les dispositifs qui s'utilisent sans contact et de manière automatique.

Enfin, les thèmes en relation avec le social résonnent à la fois sur les peurs et les imaginaires liés à la technologie biométrique (*peur, inquiète, redoute, craint, Big Brother*) et sur la volonté de rassurer l'individu en stimulant sa participation et en lui garantissant des droits.

La Cité des Sciences

Nous étudierons ici le contenu du site de l'exposition de la Cité des Sciences intitulée « Biométrie, le corps identité » à partir de différentes rubriques : « Présentation de l'exposition » ; « Ethique et Pratiques » ; « Techniques » ; « Repères » et « Limites »¹³⁹.

Analyse de contenu

	Unités de codage : le thème	Items de signification dans les unités de codage
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle positif : confort et facilité SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> -plus de sécurité et de confort. -une identification rapide et sûre. -garante du confort et de la sécurité. -efficacité. -un organisme de contrôle, la Cnil, est chargé d'appliquer. -utilisation encadrée par des mesures juridiques et techniques. -contrôle des frontières, -administration de l'aide sociale, -identification des victimes de catastrophes. -sécurité des Etats. -confort des particuliers. -protéger ses biens personnels. -un réel confort. -la plus fiable possible. -la sécurité qu'elle procure. -sécuriser l'accès à certains lieux, des affaires personnelles ou des données confidentielles. -s'affranchir des clés, cartes ou codes. -confondre des criminels ou reconnaître des corps anonymes. -l'identifier de manière certaine. -s'assurer de manière irréfutable de l'identité des criminels. -concilier sécurité et confort. -vérifier plusieurs paramètres simultanément. -facile à mettre en œuvre. -assez facile à mettre en œuvre. -l'identifier de manière certaine
Hypothèse 1 : La surreprésentation	Pôle négatif : peur et dangers RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> -la sécurité d'un fichier n'est jamais absolument garantie. -d'autres buts que ceux fixés initialement. -réel danger pour les libertés individuelles.

¹³⁹Annexe p83.

de la sécurité		<ul style="list-style-type: none"> -les risques liés à l'utilisation de la biométrie. -leur utilisation abusive. -trop invasive. -le risque [...] en l'absence de garanties particulières. -certaines dérives totalitaires. -la fraude. -un système informatisé peut être trompé. -faux rejets.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	La machine et la technique	<ul style="list-style-type: none"> -enregistrer son empreinte digitale et son visage pour être ensuite reconnu dans l'exposition. -vérifier automatiquement l'identité d'un individu. -intimement liée à l'utilisation de l'informatique. -données confidentielles stockées dans des fichiers informatiques. -large éventail de techniques. -facile à prélever, à numériser et à stocker. -l'enregistrer, le numériser, le stocker et le reconnaître facilement. -un bon outil biométrique. -une caméra placée à moins de 50 cm de l'œil. -simple caméra reliée à un ordinateur. -les découvertes de la biologie avec les technologies de pointe. -l'usage de l'informatique. -la difficulté pour un ordinateur de reconnaître une chose aussi changeante qu'un visage.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	L'humain et le social	<ul style="list-style-type: none"> -évaluer lui-même les avantages et les inconvénients de ces techniques de reconnaissance. -respect des droits fondamentaux. -garantir le respect de la vie privée. -la bonne technique biométrique est bien tolérée. -parfois mal accepté. -applicable à des gens coopératifs et peu pressés. -s'assurer de la coopération de l'utilisateur. -coopération de l'utilisateur qui doit se présenter de face, à la bonne distance. -définir des caractéristiques communes à tous les hommes. -en quoi chaque être est unique. -prouver son identité de manière indiscutable en utilisant ses différences. -l'homme est parfois plus efficace que la machine. -le désir de mettre le système en échec. -L'empreinte digitale : trace laissée par le doigt spécifique à chaque individu. invariable au cours du temps. -L'iris : le dessin de ses micro-canaux est spécifique à chaque individu. ne varie pas au cours du temps. -Le visage : des éléments invariants comme l'écartement des yeux, variabilité naturelle ou volontaire du visage. -L'ADN : support matériel de l'hérédité, spécifique d'un individu.

Autres :	L'économie	-un processus long et coûteux. -un prix raisonnable et y accéder facilement
-----------------	------------	--

Analyse quantitative

Thèmes abordés	Nombre d'items	Pourcentage du nombre d'item (arrondi au dixième)
Pôle positif : confort et facilité	26	38%
Pôle négatif : peur et dangers	11	16%
La machine et la technique :	13	19%
L'humain et le social :	17	24%
Economie :	2	3%
Total :	69	100%

Le site de la Cité de Sciences se focalise majoritairement sur les thèmes positifs de la sécurité (dans 38% des cas) pour aborder ensuite l'aspect social (24%). Les thèmes de la technique et ceux des risques sont représentés sensiblement dans les mêmes proportions (respectivement 19% et 16%) quand le thème économique est seulement évoqué (3%).

Analyse qualitative

Les thèmes positifs relatifs à la sécurité concernent principalement le confort, l'efficacité et la fiabilité des dispositifs techniques : *plus de sécurité et de confort, rapide et sûre, réel confort, etc.* mais également ses diverses applications : *contrôle des frontières, administration de l'aide sociale, identification des victimes de catastrophes, sécurité des Etats, confondre les criminels, etc.*

Les thèmes négatifs de la sécurité apparaissent, eux, sous la forme de doute (*jamais absolument garantie, autres buts que ceux fixés initialement, peut être trompé*) et de risques (*dangers pour les libertés individuelles, utilisation abusive, invasive, fraude, dérives totalitaires, faux rejets*).

La technique axe ses thèmes sur la facilité et la simplicité d'utilisation des dispositifs ainsi que sur les capacités techniques des objets ; les technologies biométriques permettent en effet *d'enregistrer, de numériser, de stocker et de reconnaître facilement des données confidentielles stockées dans des fichiers informatiques pour ensuite vérifier automatiquement l'identité d'un individu.*

Les thèmes liés au social s'intéressent principalement à l'individu et à sa relation à la biométrie en abordant la coopération et l'engagement de l'individu envers ses technologies (*gens coopératifs et peu pressés, coopération de l'utilisateur*) ; le respect de ses droits et de ses libertés mais aussi en évoquant le corps biologique et ses caractéristiques (*chaque être est unique, communes à tous les hommes, ses différences, trace spécifique, dessin spécifique, éléments invariants, invariable, ne varie pas*). La résistance est également évoquée à travers le désir de mettre en échec la machine ou la variabilité volontaire de certains éléments corporels.

Bilan des résultats sur la communication publique des trois institutions

Thèmes abordés	Moyenne des thèmes abordés sur les trois textes (arrondi au centième)	Pourcentage des thèmes abordés sur les trois textes
Pôle positif : confort et facilité	$(0.32+0.36+0.38)/3=0.35$	35%
Pôle négatif : peur et dangers	$(0.29+0.16+0.16)/3=0.20$	20%
La machine et la technique :	$(0.13+0.25+0.19)/3=0.19$	19%
L'humain et le social :	$(0.26+0.20+0.24)/3=0.23$	23%
Economie :	$(0.03+0.03)/3=0.02$	2%
Total :	$0.35+0.2+0.19+0.23+0.02=1$	100%

Ce tableau nous indique la moyenne et le pourcentage moyen de la représentation de chaque thème sur l'ensemble du corpus. Ainsi, les thèmes positifs de la sécurité sont représentés en moyenne dans 35% des cas ; dominant largement ceux relatifs au social (23% des cas). Les thèmes négatifs de la sécurité et ceux de la technique sont représentés avec une quasi égalité (respectivement en moyenne dans 20% et 19% des cas). Enfin, les thèmes économiques sont largement minoritaires avec une représentation moyenne de 2%.

En ce qui concerne précisément les thèmes abordés dans ces discours, nous retiendrons que l'identification et sa sécurisation sont extrêmement présentes et sont un argument largement employé en faveur des technologies biométriques. De plus, les avantages liés à ces dispositifs comme le confort, la sûreté, l'efficacité ou la simplicité sont des thèmes revendiqués. Les applications sont également largement représentés : contre le vol, les fraudes, l'usurpation d'identité, etc. même si ces services peuvent aussi être détournés pour un usage malhonnête (abus, dérives, fichage). D'autre part, les capacités fonctionnelles des technologies sont mises en évidence comme l'automatisation ou le stockage des données dans

des dossiers électroniques. Enfin, l'individu est pris en compte à travers son corps biologique et ses limites physiques mais aussi à travers l'encouragement de sa participation et de sa coopération envers ces techniques.

Un site internet pro-biométrie

Nous avons choisi d'analyser le site pro-biométrie *Biométrie-Online* et plus particulièrement son onglet présentation. Considéré comme une introduction à la biométrie, il présente un contexte, une définition de la biométrie et des raisons de l'utiliser¹⁴⁰.

Analyse de contenu

	Unités de codage : le thème	Items de signification dans les unités de codage
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle positif : confort et facilité SECURITE	<ul style="list-style-type: none"> -le besoin de s'assurer de l'identité des individus. -la lutte contre les fraudes bancaires. -se protéger contre la fraude et l'usurpation d'identité. -moyen simple, pratique, fiable. -authentification sûre. -la simplicité et le confort aux utilisateurs. -un niveau de sécurité jamais atteint. -une ergonomie non négligeable. -applicable à un large champ d'applications. -l'identification ou l'authentification d'une personne. -la protection des consommateurs contre la fraude ou le vol. -une haute sécurité. -confort. -suppriment les risques. -le moyen le plus efficace. -pas de danger pour la santé. -véritable alternative aux mots de passe. -vérifier que l'usager est bien la personne qu'il prétend être. -besoin de sécurité de chacun. -la sécurité absolue. -des mesures de sécurité efficaces.
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle négatif : peur et dangers RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> -mettre en échec les systèmes de sécurité existants. -piratage des systèmes d'informations et sites Web. -associait à la police et au fichage étatique. -les mesures changent. -la marge d'erreur.
Hypothèse 2 : La survalorisation	La machine et la technique	<ul style="list-style-type: none"> -intérêt grandissant pour les systèmes d'identification et d'authentification. -sans l'assistance d'une autre personne. -le dispositif vérifie.

¹⁴⁰Annexe p86.

du « corps-machine »		<ul style="list-style-type: none"> -le dispositif recherche le gabarit dans sa base de données. -améliore notre capacité à identifier une personne. -associer plusieurs méthodes d'authentification biométrique.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	L'humain et le social	<ul style="list-style-type: none"> -l'opinion publique semble plutôt réticente. -prudence et précautions. -perte de la confiance des clients. -ce maillon faible, c'est bien souvent l'être humain. -plus acceptable d'authentifier une personne, plutôt qu'une machine. -les comportements à risque développés par les employés. -convaincre le consommateur de faire des transactions. -faire changer le comportement des consommateurs. -des freins psychologiques. -les Français approuvent à 75 % la constitution d'un fichier national des empreintes digitales. -données corporelles reconnaissables et vérifiables. -stables dans la vie d'un individu. -universelles, -uniques, -permanentes, -enregistrables, -mesurables, -si possible infalsifiables. -ne peuvent être changées, perdues ou volées. -on vieillit, on évolue.
Autres :	L'économie	<ul style="list-style-type: none"> -la fraude a coûté à la France 241,6 millions d'euros en 2004. -pertes financières moyennes estimées à 1,9 millions d'euros en 2010. -en pleine croissance. -en pleine augmentation. -économies qu'elles réaliseraient à long terme. -leur coût ne cesse de décroître.

Analyse quantitative

Thèmes abordés	Nombre d'items	Pourcentage du nombre d'item (arrondi au dixième)
Pôle positif : confort et facilité	21	36%
Pôle négatif : peur et dangers	5	9%
La machine et la technique :	6	10%
L'humain et le social :	20	35%
Economie :	6	10%
Total :	58	100%

Ce site pro-biométrie valorise à une grande majorité et avec une quasi égalité, des thèmes liés au côté positif de la sécurité et liés au social (respectivement 36% et 35%). Dans une moindre mesure, ceux ayant trait à la technique et aux dangers de la biométrie sont quasiment autant représentés (respectivement 10% et 9%) alors que le thème économique fait pour la première fois une percée importante dans des thèmes abordés dans 10% des cas.

Analyse qualitative

Les thèmes positifs de la sécurité se traduisent par le besoin de sécurité et de confort des individus (*besoin de s'assurer, simplicité et confort, haute sécurité, sécurité absolue*), leur protection contre les fraudes, les vols et les usurpations d'identité, tout en valorisant l'efficacité et la sûreté des dispositifs (*moyen fiable, pratique, authentification sûre, large champ d'applications, suppriment les risques, le plus efficace*)

Les dangers sont représentés sous les thèmes de la faillibilité des systèmes biométriques (*mise en échec, piratage, marge d'erreur*) et des risques de fichage des individus par l'Etat et la police.

L'aspect technique se focalise sur les capacités fonctionnelles du dispositif : pas d'assistance humaine (*sans l'assistance d'une autre personne*), recherche et vérification automatiques, amélioration des résultats.

Les thèmes du social sont développés de manière diverses : l'inconstance de l'être humain (*maillon faible, comportements à risque, freins psychologiques, plutôt réticente, prudence et précautions*) ; la consommation (*convaincre le consommateur, faire changer le comportement des consommateurs*) et les données corporelles source de *stabilité, d'universalité et de permanence* pouvant être *enregistrées, mesurées et quasi infalsifiables* malgré quelques déconvenues comme la vieillesse.

Enfin, l'aspect économique s'attache aux thèmes de la finance et du marché (*pertes financières, la fraude a coûté, croissance, économies réalisées, cout qui décroît*).

Un site internet anti-biométrie

Notre dernière analyse porte sur la pétition pour le retrait du projet de carte d'identité biométrique mise en ligne sur le site « Inepte, Nocif, Effrayant, Scélérat... Le projet INES

doit être retiré ! » depuis le 26 mai 2005. Ici, notre texte pertinent correspond au texte de la pétition dans son intégralité¹⁴¹.

Analyse de contenu

	Unités de codage : le thème	Items de signification dans les unités de codage (mots ou groupe de mots)
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle positif : confort et facilité SECURITE	
Hypothèse 1 : La surreprésentation de la sécurité	Pôle négatif : peur et dangers RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> -constituer un fichier de police à l'échelle du pays et de toute la population. -faciliter les contrôles policiers. -faciliteront tous les croisements d'information. -identification policière et traçage des citoyens. -prolifération du fichage. -impuissance des organismes de contrôle. -réseaux criminels les plus organisés. -imposer un outil de contrôle policier. -contrôle d'identité à l'insu des personnes. -fichier exhaustif de la population.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	La machine et la technique	<ul style="list-style-type: none"> -des puces lisibles sans contact. -inclus sous forme numérisée. -numérisation de ces éléments. -prolifération des dispositifs de surveillance. -sophistication technique. -carte universelle.
Hypothèse 2 : La survalorisation du « corps-machine »	L'humain et le social	<ul style="list-style-type: none"> -imposer aux citoyens. -décisions européennes liberticides. -à l'insu des personnes. -individus rendus totalement transparents. -l'État et les citoyens auront, à tort, placé toute leur confiance. -l'individu totalement transparent aux autorités publiques et aux opérateurs commerciaux. -une conception de l'identité imprimée dans l'intimité biologique. -l'abandon d'une présomption de confiance mutuelle. -une généralisation de la suspicion. -faciliter les transactions électroniques, administratives ou commerciales est un mensonge. -lutter contre les fraudes ou les entreprises terroristes est un leurre. -une parade aux fraudes et aux entreprises terroristes. -prétendus bienfaits.

¹⁴¹Annexe p91.

Analyse quantitative

Thèmes abordés	Nombre d'items	Pourcentage du nombre d'item (arrondi au dixième)
Pôle positif : confort et facilité	0	0%
Pôle négatif : peur et dangers	10	34%
La machine et la technique :	6	21%
L'humain et le social :	13	45%
Total :	29	100%

La pétition mise en ligne par le collectif contre le projet INES utilise dans presque la moitié des cas (45% des cas) des thèmes relatifs à l'aspect social et humain avant d'insister principalement sur les aspects négatifs liés à la biométrie (34% des cas) et sur ceux techniques des dispositifs (21%). Les thèmes positifs de la sécurité sont en revanche totalement absents du texte ; ce qui s'explique vraisemblablement par sa nature : une pétition a généralement vocation à exprimer une protestation et une revendication à l'encontre des pouvoirs publics.

Analyse qualitative

Les thèmes négatifs de la sécurité mettent en avant la surveillance des individus par les autorités policières à travers des *fichiers, des contrôles et des identifications* et ce, *à l'insu des personnes*. Cette surveillance généralisée permettra alors le *traçage des citoyens* grâce à un *fichier exhaustif de la population et aux croisements d'information*.

L'aspect technique insiste les fonctionnalités et la sophistication des dispositifs : *puces lisibles sans contact, sous forme numérisée, sophistication de la technique, carte universelle*.

L'aspect social s'attaque aux thèmes de la liberté et de son non-respect (*imposer aux citoyens, décisions liberticides, à l'insu des personnes*), de la transparence de l'individu (*individu totalement transparent, imprimée dans l'intimité biologique*) et à la fin de la confiance entre Etat et Administrés (*mensonge, leurre, parade, prétendus bienfaits, abandon d'une confiance mutuelle, généralisation de la suspicion*).

Bilan des résultats sur la communication des deux acteurs de la société civile

Thèmes abordés	Moyenne des thèmes abordés sur les trois textes (arrondi au centième)	Pourcentage des thèmes abordés sur les trois textes
Pôle positif : confort et facilité	$(0.36+0)/2=0.18$	18%
Pôle négatif : peur et dangers	$(0.09+0.34)/2=0.22$	22%
La machine et la technique :	$(0.10+0.21)/2=0.16$	16%
L'humain et le social :	$(0.35+0.45)/2=0.4$	40%
Economie :	$(0.1+0)/2=0.05$	5%
Total :	$(0.18+0.22+0.16+0.4+0.05)=1$	100%

Ce tableau n'est pas tant intéressant pour comparer les représentations des différents thèmes dans la communication de nos deux acteurs de la société civile que pour les comparer à ceux présent dans la communication publique de nos trois organisations. Ici, il nous paraît plus pertinent de comparer la représentation des thèmes entre deux types de communication plutôt qu'au sein d'un même type de communication. En effet, nos deux acteurs de la société civile sont en telle contradiction idéologique que les moyennes des thèmes représentés s'annulent entre elles : ce qui est prouvé ici, puisque la représentation des thèmes positifs de la sécurité chez les « anti-biométrie » est nulle quand celle des thèmes négatifs de la sécurité chez les « pro-biométrie » est de 9%. Ce tableau nous servira donc au prochain chapitre, dans l'analyse finale de nos résultats.

En ce qui concerne les thèmes abordés dans ces deux textes, nous pouvons souligner que les acteurs sont en accord pour reconnaître le risque de fichage et les potentiels abus que sous-tendent l'utilisation des technologies biométriques. Cependant, quand l'un valorise le confort, l'efficacité et la protection des individus grâce à la biométrie ; l'autre alerte largement sur la surveillance généralisée qu'elle peut entraîner. De même, pendant que le site pro-biométrie insiste sur la faillibilité humaine et les avantages d'utiliser le corps biologique ; le site anti-biométrie dénonce la fin des libertés individuelles, la fin de la confiance entre Etat et Administrés et la transparence totale du sujet. Les thèmes représentant les enjeux de la biométrie sont donc utilisés de manière très différentes même s'ils restent sensiblement les mêmes : la relation Etat/Administrés autour de la sécurité, de la surveillance et de la liberté.

Chapitre 6 – ...Ou la surreprésentation des thèmes sécuritaires et techniques.

Sur le thème de la sécurité

Notre première hypothèse supposait une surreprésentation de l'aspect sécuritaire dans la communication de l'Etat d'une part et dans celle des acteurs de la société civile d'autre part. Nous synthétiserons ici les résultats obtenus grâce à l'analyse de contenu du discours de nos cinq organisations concernant le thème de la sécurité.

Nous avons abordé ce thème selon deux versants : le premier, positif, indique ses avantages quand le second, négatif, présente ses risques et ses dangers. Il apparaît que si les trois organismes liés à l'Etat ainsi que le site pro-biométrie traitent des deux aspects, le collectif contre le projet INES évacue totalement les côtés positifs de la sécurisation. En revanche, ces derniers insistent presque exclusivement sur les risques de fichage, de traçage et de contrôle systématique des autorités policières sur les individus.

En ce qui concerne les « pro-biométrie », les risques et les dangers liés à l'aspect sécuritaire servent de justification à l'utilisation des systèmes biométriques. En effet, la fraude, le vol, la criminalité, etc. sont utilisés dans le but de prouver l'intérêt voire la nécessité de ces systèmes puisqu'ils permettent de lutter contre ces fléaux. D'autre part, ces acteurs valorisent les technologies biométriques à travers des thèmes relatifs à la sûreté, à l'efficacité, à la simplicité, au confort et à la facilité des dispositifs biométriques. Le traitement des deux pôles de la sécurité varie donc totalement d'un type d'organisme à l'autre ; ceci étant très probablement dû à leurs intérêts totalement divergents.

Cependant, il est indéniable que ce thème est le plus abordé quel que soit le type de communication et quel que soit l'acteur qui en parle : il est représenté en moyenne dans 55% des cas dans la communication publique¹⁴² et dans 40% des cas dans la communication des acteurs de la société civile¹⁴³ soit une présence moyenne de 47.5% sur l'ensemble des textes. Ainsi, nous pouvons confirmer notre hypothèse selon laquelle la communication de l'Etat et des acteurs de la société civile relative à la biométrie survalorise l'aspect sécuritaire.

Par ailleurs, nous pouvons analyser plus finement les thèmes qui correspondent à cette sécurisation. Ainsi, la certification quasi absolue concernant l'identification et

¹⁴²Voir p57 de la présente étude.

¹⁴³Voir p63 de la présente étude.

l'authentification des individus est le premier argument en faveur de l'utilisation des systèmes biométriques : le doute n'est plus permis et la sécurité des individus est assurée.

De cette première raison en découle une seconde : la protection des personnes. Les systèmes biométriques permettent en effet, une sécurisation totale et optimale des biens et des individus : vols, fraudes, usurpation d'identité, criminalité et terrorisme auront la vie dure avec les technologies biométriques. Ces deux arguments confrontent l'idée d'un monde menaçant et dangereux contre lequel il devient nécessaire et presque vital de se protéger. Selon certains, la biométrie est donc la réponse à privilégier quand d'autres la jugent insatisfaisante et inappropriée.

Enfin, la sécurité qu'apportent les systèmes biométrique se manifeste par la facilitation de certaines applications concrètes dans la vie des individus : contrôles aux frontières, gestion des prestations sociales, reconnaissance des victimes, suivi des criminels, contrôle de l'accès à des zones sensibles, etc. Ici, contrôle et surveillance de l'ensemble de la population sont rendus possibles par les techniques biométriques.

La survalorisation de la sécurité dans les discours des acteurs qu'ils appartiennent au pouvoir central ou à l'espace public politique est ainsi vérifiée ; de même que les raisons qui en sont à l'origine : un monde hostile et dangereux empreint d'incertitudes et en perte de repère.

Sur le thème de la technologisation du corps biologique

La synthèse de notre analyse de contenu concernant la seconde hypothèse est plus délicate à établir. Nous cherchions à démontrer que la technologisation du corps biologique conduit à une survalorisation du « corps-machine » à travers la représentation de thèmes relatifs à la technique d'une part et au social d'autre part. Ainsi, comme dans le cas de la première hypothèse, nous pouvons calculer la représentation moyenne de ces thèmes selon le type de communication et selon le type d'acteurs ; cependant – ces catégories étant trop larges – cela ne nous apprendra pas comment est traité spécifiquement le corps biologique. Nous pouvons tout de même noter que le thème de la technologisation de la société est présent en moyenne dans 42% des cas dans la communication publique¹⁴⁴ et dans 56% des cas dans la communication des deux acteurs de la société civile¹⁴⁵ soit une représentation moyenne de 49% sur l'ensemble des textes. Ce thème est donc abordé dans presque la moitié des cas ; ce

¹⁴⁴Voir p57 de la présente étude.

¹⁴⁵Voir p63 de la présente étude.

qui valide en partie notre hypothèse concernant la représentation de la technologisation de la relation entre l'Etat et ses Administrés.

Une synthèse qualitative nous apprendra plus précisément quels sont les différents thèmes qui sous-tendent cette technologisation. Il s'avère que peu d'acteurs la dénoncent : seuls la Commission Européenne et le collectif s'en inquiètent : le premier à travers les discriminations possibles ; le second à travers des phénomènes tels que la transparence de l'individu face à l'Etat, la fin des libertés individuelles et la fin de la confiance entre l'Etat et ses Administrés.

En ce qui concerne l'aspect technique, les thèmes les plus représentés sont ceux de la fonctionnalité (comme la numérisation, le stockage, etc.) et des améliorations que ces dispositifs engendrent, avec en particulier, la sécurisation des données et la fiabilité des identifications. Par ailleurs, de nombreux espoirs naissent des technologies biométriques notamment celui de transformer les administrations actuelles en administrations électroniques pour lesquels les services seront en ligne. Cette mutation des lieux publics permettra alors de *s'affranchir* encore plus des données personnelles de l'individu, jusqu'à les *supplanter* complètement. L'un des acteurs parle alors de *modernisation des relations entre les citoyens et les administrations*.

Pour ce qui est de l'aspect social, deux thèmes majeurs émergent : celui du comportement humain et celui du corps biologique. Le comportement humain est généralement pensé comme instable, inconstant voire à risques : fraude aux systèmes, usurpation d'identité, accès à des bâtiments interdits, immigration illégale, fraude aux prestations sociales, etc. A la quasi-unanimité, les acteurs pensent que ces comportements peuvent être évités grâce aux systèmes biométriques ; exception faite du collectif « anti-biométrie » qui cautionne la mise en échec de ces systèmes et affirme une opposition nette à leur rencontre.

Le corps biologique, quant à lui, est représenté de façon bipolaire à travers ses limites négatives et ses spécificités positives. Limites qui s'apparentent aux modifications, aux changements, aux évolutions que le corps humain subit au cours du temps (vieillesse, handicap). Spécificités qui renvoient à la stabilité, à l'unicité, à la mesurabilité, à l'universalité et à la permanence des données corporelles qui, réputées infalsifiables, offrent des garanties optimales de sécurisation.

Ainsi, la technologisation du corps biologique est liée à celle de la société puisque les capacités techniques et fonctionnelles des systèmes biométriques sont grandement mises à l'honneur dans les discours et que le corps biologique se définit à travers ses limites naturelles et ses caractéristiques spécifiques. D'un côté, le corps humain est valorisé à travers les spécificités positives extraites des données corporelles ; de l'autre, il est déprécié de par ses faiblesses naturelles. La partie infime et partielle du corps biologique est valorisée au profit du corps intégral et intègre : valorisation de l'infime qui sera numérisé par les systèmes biométriques et qui fera du corps biologique un corps biométrique ; un « corps-machine ».

L'émergence de nouveaux thèmes

La sécurité et la technique, quoique majoritairement représentés, ne sont pas les seuls référencés par notre analyse. Ainsi, le thème économique, représenté en moyenne dans 3.5% des cas sur l'ensemble des textes, rappelle les pertes financières colossales occasionnées par les fraudes même si ce secteur économique est en expansion et en continuelle croissance. Le thème économique permet ici de justifier un peu plus l'utilisation des systèmes biométriques : la sécurité qu'ils procurent réduit les pertes financières dues aux fraudes et leur prolifération induira finalement une baisse du prix pour les utilisateurs.

Un second thème apparaît : celui de la protection des données personnelles numérisées par les systèmes biométriques. Tout risque d'abus, de fichage ou de traçage tend à être évacué grâce à un engagement de confidentialité envers les usagers, une utilisation parcimonieuse de ces données, une habilitation spécifique pour les agents de contrôle et finalement, des garanties juridiques.

Enfin, un dernier thème est abordé : celui de la participation citoyenne et de la coopération des individus. La participation citoyenne passe par la contribution des individus à des débats publics, à des forums, à des échanges établis entre eux et les autorités compétentes. Ceci dans le but de les sensibiliser aux technologies biométriques mais avec aussi l'ambition d'accueillir leurs réflexions, leurs idées et leurs propositions. Ici, le désir affiché est de joindre l'individu/citoyen/Administré aux prises de décision ; lui donnant par ce biais, le sentiment d'être acteur et non plus seulement spectateur des changements induits par la biométrie. Cette volonté d'intégrer l'individu aux projets biométriques rappellent le modèle de démocratie délibérative chère à Habermas dans laquelle la prise de décision se fait grâce aux discussions argumentées qui ont lieu dans l'espace public.

Nous supposons que ces trois thèmes – économie, confidentialité et participation citoyenne – émergent pour favoriser l'acceptation des systèmes biométriques. En effet, ils nous paraissent être des arguments qui, associés à ceux de la sécurité et de la technique, justifient l'utilisation de tels systèmes. Une économie florissante, des garanties en cas de dérives et surtout une responsabilité donnée à l'individu en l'impliquant dans les projets en lien avec ces technologies du futur.

Conclusion

La conclusion de notre travail de recherche se déroulera en trois parties : après avoir présenté les principaux résultats de notre étude, nous aborderons les limites qui restreignent notre réflexion mais qui nous ouvriront finalement à de nouvelles perspectives.

Notre propos initial consistait à définir les représentations du corps biométrique dans la relation Etat/Administrés, à partir des enjeux communicationnels que nous avons préalablement définis, et grâce à une analyse de contenu thématique des discours de certains acteurs de l'espace public politique et du pouvoir politique. Nous avons alors mis en évidence la surreprésentation de deux thèmes majeurs dans les discours se rapportant aux technologies biométriques : celui de la sécurité et celui de la technique. Ainsi, nous avons validé nos deux hypothèses de travail qui postulaient une survalorisation de l'aspect sécuritaire dans un premier cas et une mutation du corps biologique vers un corps biométrique ou « corps-machine » dans un second cas. Nous avons également mis en évidence quelques causes à l'émergence de ces deux thèmes : technologisation de la société moderne ; volonté de l'Etat de maîtriser les risques et les incertitudes du futur ; évolution des médiations sociales et des relations interpersonnelles, etc. Dans un dernier temps, nous avons constaté l'apparition de nouveaux thèmes liés aux technologies biométriques : l'économie, la protection des données personnelles et la participation citoyenne.

Le corps biométrique fut au cœur des développements que nous poursuivions : la définition des enjeux communicationnels liés à ce corps nous ont portés durant nos réflexions et nous avons focalisé toute notre attention sur les représentations que ce corps engendrait dans la communication de différents acteurs. Ainsi, il nous paraissait important de démontrer que l'individu – avec les technologies biométriques – n'est plus considéré comme un sujet vivant et incarné mais comme un flux de données numériques et immatérielles que l'Etat doit gérer, maîtriser et stocker. La biométrie construit alors « *un nouveau corps fait de parcelles, de lambeaux, de résidus [...]; un corps friable, qui sème, vaporise, d'émiette, se disperse, s'éparpille*¹⁴⁶ » auquel nous n'avons pas accès et qui nous est inconnu. Ce corps humain, désincarné et dématérialisé, vise un réductionnisme du vivant au non-vivant. En effet, les technologies biométriques échappent aux aléas naturels du corps et le rendent pérenne et éternel ; délivrant l'homme de la précarité de son corps et de sa mortalité. Ces quelques remarques prouvent l'importance de considérer le corps biométrique en tant que sujet d'étude

¹⁴⁶FRAENKEL Béatrice, *op.cit.*, « Un tournant biométrique ? », p418.

propre. Ici, se pose la première limite à notre recherche. L'analyse de contenu thématique appliquée aux discours de quelques acteurs de l'espace public, nous montre en effet, que c'est moins le corps – qu'il soit biométrique ou biologique – qui y est représenté que la biométrie en tant que technologie emblématique de nos sociétés modernes. Ainsi, les aspects techniques, fonctionnels et pratiques de ces systèmes sont des thèmes privilégiés à ceux du corps humain, qui reste cependant, le support et la condition sine qua non à la possibilité biométrique. Les thèmes relatifs au corps sont certes évoqués et parfois détaillés, mais ils s'amalgament surtout, dans la grande nébuleuse des progrès techniques et scientifiques qui font de ce « *corps une marchandise ou une chose comme une autre qui arrive à l'ère de sa reproductibilité technique*¹⁴⁷ ».

La seconde limite que nous poserons, réside dans la restriction de notre analyse à un aspect sémantique et symbolique. En effet, nous nous sommes focalisés sur les représentations liées au corps biométrique dans la communication émise par l'Etat et par certains acteurs de la société civile, en prenant le parti d'évacuer les enjeux et les rapports de force qui s'établissent entre eux au sein de l'espace public. Ainsi, notre vision parcellaire se limite à des éléments très précis – ce qui était acceptable pour répondre à nos hypothèses – mais qui gêne une compréhension globale des relations communicationnelles et des jeux de pouvoir qui s'établissent entre les acteurs. La communication publique est, en ce point, représentative. En effet, l'une de ses fonctions est de modifier les représentations sociales des individus en créant du consensus. Elle utilise alors les discours dans le but d'obtenir l'adhésion de la population. Dans notre cas d'étude, cette considération pouvait induire nos résultats, dans le sens où, les visées de la communication publique des trois organismes étatiques étaient de valoriser les technologies biométriques afin d'obtenir l'adhésion des Administrés. Ainsi, nous pouvions présupposer, dès le départ, que le discours serait biaisé puisque favorable à ces systèmes. Même si cette caractéristique influence les discours, nous nous intéressons pour notre part, spécifiquement au contenu, au sens et à la signification des termes. Ainsi, notre étude peut être considérée comme une amorce à des recherches plus globales : par exemple, l'analyse de discours des acteurs de l'espace public sur le thème des technologies biométriques. Finalement, cette limitation, voulue et justifiée, n'a pas véritablement influencé nos résultats mais il importe de la souligner.

¹⁴⁷Ibid, p273.

Les limites établies, nous pouvons entrevoir un champ de possibilités pour des investigations futures. Nous en définirons ici trois, qui nous paraissent intéressantes car elles impliquent des réflexions assez différentes.

Après nous être intéressé aux discours des acteurs de l'espace public politique et du pouvoir politique, nous pouvons alors tourner notre regard vers les Administrés du premier niveau de l'espace public et nous attacher spécifiquement à leur représentation personnelle du corps biométrique. Ici, il s'agirait de définir – à partir d'entretiens et/ou de questionnaires – la réception des individus envers les technologies biométriques ainsi que leur perception de l'implantation de ces systèmes dans la société moderne. Nous puiserions alors nos sources et références dans la sociologie des usages comme dans la sociologie de la réception. Nous pourrions par exemple nous appuyer sur les théories, élaborées par le penseur et philosophe Michel De Certeau, autour du braconnage, du détournement et de l'appropriation de ces objets par les individus. Ainsi, confronter les représentations, les pratiques et les tactiques des individus aux usages et aux stratégies établis par les autorités compétentes (industries, Etat, lobbys, etc.) pourrait sans doute nous éclairer quant au décalage de perception et de vécu entre ces deux entités.

Dans un registre un peu différent, et en continuité avec notre présente recherche, nous pourrions nous intéresser au corps comme métaphore organisationnelle et, plus spécifiquement, à la relation qui s'établit entre corps et pouvoir. Si, comme le pense Jean-Marie Brohm, tout ordre politique va de pair avec un ordre corporel¹⁴⁸ ; il serait pertinent de réfléchir aux mutations qu'entraînent – ou non – le corps biométrique dans sa relation au pouvoir. Pour cela, il nous faudrait retracer toute la généalogie de ces rapports, en traitant par exemple, du Corps Politique chez Hobbes, de son importance dans la structuration de la communauté chez Marx ou encore du corps comme lieu d'exercice du pouvoir politique chez Michel Foucault¹⁴⁹. Ce dernier est, en effet, incontournable en ce qui concerne l'étude des sociétés de surveillance et de place du corps en son sein. Ainsi, à travers le concept de biopolitique, Michel Foucault évoque le lien entre corps et pouvoir, qui correspondrait à « *un processus d'étatisation du biologique qui aboutit à l'instrumentalisation politique du corps* ¹⁵⁰».

¹⁴⁸LE BRETON David, *op.cit*, *La sociologie du corps*, p100.

¹⁴⁹WOODTLI Patrick F, *op.cit*, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique », pp. 21-24.

¹⁵⁰*Ibid*, p24.

En dernier lieu, nous pourrions approfondir notre réflexion en tentant de combler les lacunes définies dans notre seconde limite. Il s'agirait alors d'enrichir notre approche de l'espace public en nous appuyant sur les nouvelles caractéristiques qui définissent l'espace public¹⁵¹, au premier rang desquelles : l'éclatement et le morcellement des espaces ; l'inégalité de participation aux espaces publics ; l'individualisation des pratiques communicationnelles et l'asymétrie caractérisée par des échanges problématiques avec les sujets-citoyens. Ce dernier point nous intéresse particulièrement puisqu'il pose un rapport de force dissymétrique entre l'Etat et ses Administrés dont le corps biométrique pourrait être un maillon ou un symbole. Dans cette optique et en nous appuyant sur les enjeux communicationnels des technologies biométriques, il s'agirait de nous confronter à la question de Bernard Miège¹⁵² : *« l'asymétrie n'est-elle pas grandissante entre les individus/sujets/citoyens et les institutions sociales qui, grâce aux stratégies de communication qu'elles engagent, en viennent à gérer, avec des moyens de plus en plus sophistiqués, du consensus social? »*.

¹⁵¹MIEGE Bernard, *op.cit*, *L'espace public contemporain : approche info-communicationnelle*, p55-58.

¹⁵² MIEGE Bernard, *op.cit*, « L'espace public : au-delà de la sphère politique », p60.

Bibliographie

Ouvrages :

- BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, 2007, 291p.
- CEYHAN Ayse, « Identité, identification et surveillance : enjeux à l'heure de la biométrie ». **In** Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, pp. 33-40.
- DEHARO Gaëlle, « L'identification biométrique dans l'entreprise ». **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 143-160.
- DELVAUX Nicolas, « Les normes biométriques : réflexions sur le processus d'élaboration d'un corpus technique de portée internationale ». **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 111-125.
- DORIZZI Bernadette, « Les taux d'erreurs dans le recours aux identifiants biométriques ». **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 125-140.
- FOREST David, *Abécédaire de la société de surveillance*. Paris : Syllepse, 2009, 134p. (Arguments-mouvements).
- FRAENKEL Béatrice, « Un tournant biométrique ? ». **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 417-423.
- GUCHET Xavier, « La biométrie à l'école : une approche anthropologique ». **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 161-176.

- LAURENT Sébastien, « Faire l'histoire de la surveillance ». **In** Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, pp. 26-32.
- LE BRETON David, *Anthropologie du corps et modernité*. Paris : Presses universitaires de France, 2010, 330p.
- LE BRETON David, *La sociologie du corps*. Paris : Presses universitaires de France, 2010, 127p.
- MATTELART Armand, *La globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire*. Paris : La Découverte, 2007, 259p. (Cahiers libres).
- MIEGE Bernard, « L'espace public : perpétué, élargi et fragmenté ». **In** PAILLIART Isabelle (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*. Grenoble : Ellug, 1995, pp. 163-176.
- MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. Logiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1996, 226p.
- MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. La communication entre l'industrie et l'espace public*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1997, 216p.
- MIEGE Bernard, *L'espace public contemporain : approche info-communicationnelle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2010, 227p.
- PIAZZA Pierre, « Du bertillonnage à l'Europe biométrique ». **In** Actes du colloque organisé par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou, *Identification et surveillance des individus. Quels enjeux pour nos démocraties ?* Paris : Edition de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010, pp. 13-25.
- PIAZZA Pierre, « Les résistances à la biométrie en France », **In** CEYHAN Ayse, PIAZZA Pierre, *L'identification biométrique: champs, acteurs, enjeux et controverses*. Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme, 2011, pp. 377-393.
- ROBERT André Désiré, BOUILLAGUET Annick, *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, 2002, 127p. (Que sais-je ?, n°3271).

- WUNENBURGER Jean-Jacques, « Mythe et idéologie du bien-être corporel dans la société contemporaine ». In FINTZ Claude (dir.), *Les imaginaires du corps : pour une approche interdisciplinaire du corps. Tome 2, Arts, sociologie, anthropologie*. Paris : L'Harmattan, 2000, pp. 195-207.

Articles scientifiques :

- CEYHAN Ayse, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures & Conflits* [Document en ligne] dossier Société et immigration, *Cultures & Conflits*, n°31-32, 1998, 15p. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index541.html>
- CEYHAN Ayse, « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », [Document en ligne] dossier Identifier et surveiller, *Cultures & Conflits*, n°64, 2006, pp 11-32. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index2173.html>
- CEYHAN Ayse, « Enjeux d'identification et de surveillance à l'heure de la biométrie », [Document en ligne] dossier Identifier et surveiller des individus, *Culture & Conflits*, n°64, 2007, 12p. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index2176.html>
- CRAIPEAU Sylvie, DUBEY Gérard, GUCHET Xavier, « La biométrie : usages et représentations. », *Rapport final, projet incitatif GET 2003*, 2004, 60p.
- DUBEY Gérard, « Les deux corps de la biométrie » dossier Corps et Techniques, *Communications*, n°81, 2007, pp.153-166.
- DUBEY Gérard, « La condition biométrique. Une approche socio-anthropologique des techniques d'identification biométrique ». *Raisons politiques*, n°32, 2008, pp.9-33.
- DUBEY Gérard, « L'identification biométrique : vers un nouveau contrôle social ? », [Document en ligne] *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2008, pp. 63-78. Disponible sur : <http://rsa.revues.org/352>
- FLICHY Patrice, PICON Antoine, « Technique et imaginaire ». *Réseaux*, n°109, 2001, 232p.
- FOESSEL Michael, GARAPO Antoine, « Biométrie : les nouvelles formes de l'identité ». *Esprit*, juillet-août 2006, 9p.

- GUCHET Xavier « Manger sous surveillance. L'usage d'une technique biométrique pour le contrôle d'accès à la cantine scolaire » **[Document en ligne]** 2005, 7p. Disponible sur : <http://www.creis.sgdg.org/colloques%20creis/2004/Guchet.htm>
- PIAZZA Pierre, « Les résistances au projet INES », **[Document en ligne]** dossier Identifier et surveiller, *Cultures & Conflits*, n°64, 2007, pp. 65-75. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index2177.html>
- PIAZZA Pierre, « La mise en œuvre du passeport biométrique en France : quelques réflexions sur les modes d'action du Ministère de l'Intérieur », **[Document en ligne]**. <http://groupeclaris.wordpress.com/2008/05/31/la-mise-en-oeuvre-du-passeport-biometrique-en-france-quelques-reflexions-sur-les-modes-d%E2%80%99action-du-ministere-de-l%E2%80%99interieur/>
- SAVAN David, « La sémiotique de Charles S. Peirce ». *Langages*, n°58, 1980, pp. 9-23.
- THOMAS André, « RFID et nouvelles technologies de communication ; enjeux économiques incontournables et problèmes d'éthique ». *6ème Conférence Internationale Conception et Production Intégrées*, 2009, Fès, Maroc, 2009, 10p.
- WOODTLI Patrick F, « Entre ordre et chaos. Le corps biométrique, lieu du politique ». *Altérités*, vol.5, n°1, 2008, pp14-37.

Etude et rapport d'enquête :

- Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, « Biométrie, données identifiantes et droits de l'homme », **[Document en ligne]** *Avis n°98*, 2007, 28p. Disponible sur : <http://www.ccne-ethique.fr/docs/fr/avis098.pdf>.
- BIGO Didier, « Auditions de la CNIL sur la carte d'identité ». *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)*, 2005, 8p.

Document audio :

- Dupeyrix Alexandre, *Comprendre Habermas*. In Les Nouveaux Chemins de la Connaissance, France Culture, émission diffusée le 2 février 2011.

Table des annexes

<u>Annexe 1 La Commission Européenne.....</u>	<u>79</u>
<u>Annexe 2 Le ministère de l'Intérieur.....</u>	<u>81</u>
<u>Annexe 3 La Cité des Sciences.....</u>	<u>84</u>
<u>Annexe 4 Un site pro-biométrie</u>	<u>87</u>
<u>Annexe 5 Un site anti-biométrie.....</u>	<u>92</u>

Annexe 1

La Commission Européenne

Disponible sur : http://ec.europa.eu/research/research-for-europe/science-eco-bite_fr.html

Les progrès en biométrie sont un corollaire de la mondialisation. Dans le monde entier, chaque journée s'accompagne de transactions commerciales, de déplacements de personnes et d'échanges sécurisés d'informations de tous types. Avec le développement de la mobilité et des transactions, il faut être capable de prouver son identité, mais aussi de s'assurer de celle des autres, ce qui impose de mettre au point des méthodes d'identification plus efficaces.

La biométrie identifie les individus en analysant les caractéristiques physiques comme les empreintes digitales, la reconnaissance de l'iris ou de la rétine ou encore la vérification dynamique de signature. D'aucuns sont convaincus de l'importance de cette technologie en matière de sécurité, mais d'autres s'inquiètent des problèmes d'éthique associés au stockage de données personnelles et de leur éventuelle utilisation abusive.

Le projet BITE (Biometric Identification Technology Ethics) a pour objet de promouvoir la recherche relative aux implications éthiques et bioéthiques des nouvelles technologies d'identification biométrique et d'entamer un débat public international sur le sujet. Le projet a rassemblé neuf partenaires venant de cinq pays d'Europe dont quatre États membres de l'UE, avec des bioéthiciens et des représentants du secteur de la biométrie.

Empreintes digitales, reconnaissance de l'iris et odeur corporelle

Les technologies biométriques confirment l'identité d'une personne en examinant une caractéristique biologique et en la comparant à un fichier numérique contenant ces caractéristiques exactes. Il peut s'agir de caractéristiques physiques, comme le contour de la main ou les détails de la rétine, ou bien comportementales, comme la modulation vocale ou le rythme de la frappe au clavier. Elles peuvent être inhabituelles: pour identifier un individu, on peut étudier les plis de ses phalanges, son odeur corporelle ou la résonance acoustique de son crâne.

Les technologies biométriques servent à identifier des criminels connus, contrôler l'accès à des sites protégés, prouver l'identité de demandeurs de prestations ou vérifier l'identité des inscrits dans un bureau de vote.

L'objectif du projet BITE était de mettre en place un forum public pour débattre des questions éthiques et juridiques soulevées par ces technologies. Le projet a démarré par une série de conférences présentées par des experts du secteur, des universitaires et des politiques. Complétées d'études des preuves scientifiques, ces conférences ont aidé les partenaires du projet à se préparer à l'étape suivante, à savoir la consultation publique en ligne.

La consultation portait sur les implications juridiques, éthiques et sociales de la biométrie. Elle a attiré plus de 5 300 réponses provenant d'universités, de PME, de grandes entreprises et d'organismes publics, d'Europe et d'ailleurs. 72 % des réponses provenaient d'hommes, et la majorité des personnes étaient âgées de 25 à 50 ans.

Ces activités se sont traduites par un rapport qui facilite la mise en place d'un calendrier de discussions publiques et politiques sur la biométrie, dans l'UE et dans le reste du monde. Ce rapport a été présenté lors d'une conférence publique organisée par BITE à Bruxelles.

Mettre un nom sur un visage

Le projet s'est attelé à l'étude des problèmes d'éthique et de bioéthique liés aux nouvelles technologies de biométrie. Il s'est intéressé de plus près à l'utilisation de la biométrie dans le domaine biomédical, a étudié les avantages des divers usages ainsi que le risque associé d'utilisation abusive, et évalué l'impact de ces technologies sur les groupes vulnérables.

L'un des soucis les plus complexes identifiés par BITE est la perte de l'identité «humaine». Certains se préoccupent du fait que le citoyen d'aujourd'hui peut être réduit à ses données biologiques, les données biométriques étant susceptibles de supplanter des informations telles que le nom, l'âge, l'adresse et d'autres caractéristiques classiques et d'être utilisées par les entreprises et gouvernements. En outre, de nombreuses personnes vivant dans les pays en voie de développement n'ont aucun document pour prouver leur identité. Leur vulnérabilité, en raison de leur pauvreté, est exacerbée parce qu'ils ne peuvent pas prouver leur identité.

Biométrie et médecine

La numérisation des dossiers des patients améliore l'efficacité des soins de santé, réduit les fraudes, limite les risques d'erreur médicale et sauve des vies. Mais les informations numérisées sont aussi susceptibles d'être volées, les malfaiteurs emportant non seulement le dossier médical, mais également le nom du patient, sa date de naissance et parfois son numéro de sécurité sociale.

L'identification par biométrie a l'avantage de s'affranchir de ces renseignements personnels, ainsi que de mieux contrôler l'accès aux dossiers médicaux. La biométrie réduirait donc considérablement le risque de vol d'identité dans le domaine médical. Les partenaires du projet sont convaincus que la biométrie est totalement justifiée dans le cas des dossiers médicaux, en raison de la confidentialité des données.

L'identification par biométrie peut également sauver des vies, en s'assurant de connaître le passé médical et les allergies d'un patient, en cas d'urgence. Cependant, une douleur sévère ou des blessures graves peuvent empêcher les patients de fournir leurs caractéristiques biométriques. Les systèmes doivent donc s'assurer que ces difficultés ne retardent pas le traitement.

Éviter les stigmates et la discrimination

Le projet BITE a identifié d'autres problèmes d'éthique, comme la possibilité de discrimination envers divers groupes, dont les personnes âgées et les handicapés. Les empreintes digitales deviennent moins lisibles avec l'âge, et les malvoyants ou les amputés peuvent être dans l'incapacité de fournir les données biométriques demandées. Les partenaires du projet BITE soulignent que pour éviter toute discrimination, les développeurs et les opérateurs doivent tenir compte, dès le début de la conception, des besoins des personnes qui rencontreront des difficultés.

Une sécurité sans faille?

La biométrie présente un intérêt indubitable en matière de sécurité, mais le projet BITE signale qu'il existe tout de même des moyens de frauder. On peut ainsi utiliser des appareils pour mimer les données biométriques, et la fiabilité de ces données dépend de la source qui les a fournies.

Il semble que le public partage les préoccupations des partenaires du projet. La consultation en ligne a mis en évidence trois demandes principales: il convient d'approfondir la recherche sur les implications éthiques, sociales et politiques de la biométrie, d'améliorer la compréhension du contexte éthique de la biométrie et d'impliquer les technologues et les ingénieurs dans le débat éthique sur la technologie de surveillance.

Annexe 2

Le ministère de l'Intérieur

Disponible sur : <http://www.foruminternet.org/telechargement/forum/pres-prog-ines-20050201.pdf>

Le programme INES – identité nationale électronique sécurisée – est un projet global qui consistera à :

- Fusionner, simplifier et sécuriser les procédures de demande de passeport et de carte nationale d'identité (CNI) ;
- Améliorer la gestion de ces titres dans de nouvelles applications ;
- Délivrer des titres hautement sécurisés conformes aux exigences internationales ;
- Offrir aux citoyens les moyens de prouver leur identité sur Internet et de signer électroniquement, afin de favoriser le développement de l'administration électronique.

Pourquoi INES ?

Plusieurs raisons se conjuguent pour justifier le programme INES.

1. Les procédures actuelles de délivrance des CNI et des passeports ne sont pas suffisamment sécurisées. Des vols de titres vierges ont lieu chaque année. Des titres authentiques sont par ailleurs délivrés indûment sur la foi de faux certificats d'état civil ou à partir de vrais certificats usurpés. Cette fraude à l'identité sert à réaliser de multiples infractions : immigration illégale, fraude aux allocations ou aux droits sanitaires et sociaux, escroqueries, grand banditisme... dont le coût pour la collectivité, secteurs public et privé confondus, se chiffre en centaines de millions d'euros par an.
2. Afin de lutter contre le terrorisme, de nombreux pays, sous l'impulsion de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale et de l'Union européenne, introduisent des photographies et des empreintes digitales numérisées sur des puces insérées dans leurs cartes d'identité, leurs passeports et leurs visas. Par exemple le règlement européen du 13 décembre 2004 impose d'insérer dans une puce la photographie du titulaire d'ici à juin 2006, et ses empreintes dans un second temps.
3. Actuellement, le citoyen qui demande un passeport et une CNI doit en pratique remplir deux demandes distinctes, avec des justificatifs différents. En cas de changement ou de renouvellement d'un titre, il doit reconstituer tout son dossier. La nouvelle application INES vise à lui simplifier la vie : une seule procédure pour les deux titres, effectuée une fois pour toutes, et une accélération des renouvellements.
4. Le développement de l'administration électronique et la multiplication des données personnelles en ligne rendent patent le besoin de disposer d'outils permettant de garantir son identité sur Internet et de signer électroniquement ses transactions. Afin d'éviter que chaque administration mette en place ses propres modes de signature, ou achète au prix fort des certificats aux entreprises privées spécialisées, il est prévu de doter la carte INES de ces fonctionnalités qui seront valables pour toutes les administrations et tous les services financiers ou commerciaux sur Internet

Le contenu d'INES

1) la demande de titre

La procédure actuelle, avec production par le demandeur d'un certificat de naissance, sera remplacée par une procédure mettant directement en contact la mairie ou la sous-préfecture (service de dépôt de la demande) et la mairie de naissance. Lorsque le fichier central d'état civil sera opérationnel, le service de dépôt s'y raccordera et procédera directement aux consultations nécessaires: le demandeur n'aura plus de formalités préalables à remplir.

La gestion des titres étant centralisée, le demandeur pourra, à terme, demander sa carte d'identité ou son passeport, et les faire renouveler, dans n'importe quel point du territoire national, et non plus seulement à son lieu de résidence.

Le service de dépôt enregistrera numériquement la photo et les empreintes du demandeur.

2) la gestion des titres

Un nouveau fichier remplacera les fichiers nationaux existants de cartes d'identité et de passeports. Ce fichier ne comportera pas les photos et les empreintes numérisées, qui seront stockées sous forme anonyme dans des fichiers séparés.

Seuls auront accès à ces fichiers de photos et d'empreintes, dans le cadre strict de leurs missions, les agents habilités à établir les titres, et les services publics de sécurité spécialement habilités pour des missions précises et encadrées par la loi (contrôles d'identité, enquêtes judiciaires).

3) les nouveaux titres

Le passeport INES comportera une puce sans contact insérée dans le livret. Il sera donc visuellement identique au passeport actuel. Ses fonctionnalités électroniques se limiteront à la présence d'une photo et des empreintes dans la puce, conformément au règlement européen. Ces données ne seront consultables que par les agents habilités pour le contrôle.

La carte d'identité électronique est décrite de manière détaillée ci-après.

La carte nationale d'identité électronique (CNIE)

La nouvelle carte aura le format d'une carte bancaire.

Les informations écrites sur la carte seront, comme actuellement, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, le sexe, l'adresse, la signature manuscrite, la préfecture qui a délivré la carte, et le numéro de la carte.

Les informations contenues dans la puce seront divisées en blocs distincts et étanches (par le moyen de la cryptographie):

- Le bloc "identité" sera confidentiel (cryptographie de haut niveau) et accessible aux seules autorités habilitées (traçabilité des interrogations, habilitations nominatives des agents,...). Il reprendra les informations imprimées sur la carte, en particulier la photo numérisée et deux empreintes digitales numérisées.
- Le bloc "authentification de la carte" constituera le mécanisme permettant de prouver automatiquement l'authenticité de la carte (pour éviter les fausses cartes). Ce mécanisme sera bien entendu anonyme, afin de ne pas divulguer de donnée personnelle. Schématiquement, quand on demande à la puce si elle est authentique, elle répond « oui », et c'est tout. Cette fonctionnalité est envisagée pour faciliter l'utilisation de la carte dans la vie courante (commerce, poste, etc). De nombreux usages peuvent aussi être imaginés par nos concitoyens.
- Le bloc "identification authentifiée du porteur " ou « identification certifiée » (par un code secret PIN) permettra d'accéder à des télé procédures publiques ou privées (par exemple accès à son compte en banque...).
- Le bloc " signature électronique" (voir le glossaire) permettra (par un code PIN secret) de signer électroniquement des documents authentiques, soit à l'intention d'une administration, soit pour toute transaction électronique privée.
- Le bloc "portfolio personnel": il est en outre envisagé de permettre aux titulaires, s'ils le souhaitent, de stocker, à titre personnel, des informations complémentaires dans la carte, soit pour faciliter leurs transactions électroniques (par exemple : stocker de manière « exportable » nom, prénom, adresse, pour remplir des formulaires), soit pour remplacer d'autres papiers (ex: numéro de permis de conduire, numéro fiscal, etc.). L'imagination de nos concitoyens est là aussi sollicitée, dans le respect bien entendu de la protection due à chacun de ses données personnelles.

Il sera remis au titulaire d'un passeport ou d'une carte d'identité numériques, un document papier indiquant toutes les informations contenues dans la puce. Bien entendu, chacun disposera du droit de rectification de ces informations.

La carte sera sans doute dans un premier temps bimode : la consultation des données d'identité (photo et empreintes) par les autorités habilitées se fera sans contact ; l'authentification automatique de la carte et la mise en oeuvre des fonctions électroniques offertes au porteur se feront avec contact (et avec un code secret), grâce à un lecteur de cartes externe (coût 5 à 10 €) en attendant que les ordinateurs privés soient équipés en série de lecteurs de cartes.

Depuis que la carte est gratuite, le nombre de « pertes » et de « vols » a été multiplié par dix, ce qui implique autant de renouvellements injustifiés aux frais du contribuable. La question de la fin de la gratuité est posée à chacun d'entre nous: elle permettrait de responsabiliser le porteur de la carte. En outre, elle correspondrait au prix d'un nouveau service bien réel, celui d'accéder aux fonctionnalités sécurisées d'administration et de commerce électroniques.

Le projet actuel ne prévoit pas de rendre la carte obligatoire. Mais là aussi toutes les opinions seront les bienvenues.

Les garanties

L'informatique fait peur, la création de fichiers électroniques inquiète, la numérisation des empreintes digitales et des photographies est redoutée. Chacun d'entre nous craint la mise en fiche par le Big Brother inventé par l'écrivain George Orwell. Toutes ces craintes seraient légitimes si un projet tel qu'INES n'était pas assorti d'un ensemble développé de garanties juridiques et technologiques contre toutes les utilisations (de source publique ou privée) et contre toutes les intrusions illégales dans la connaissance de nos données personnelles d'identité.

C'est pourquoi le programme INES comprendra un volet "garanties et sécurités" sur plusieurs plans :

- sécurité logique des composants du système (stations d'acquisition, serveurs, fichiers) et des connexions ; il s'agit d'éviter l'accès au système, que ce soit en production ou en consultation, par des personnes non habilitées ;
- sécurité physique des installations, indispensable pour éviter une tentative d'intrusion sur le système ;
- sécurité des titres : résistance du contenu aux attaques physiques et logiques pour éviter l'altération d'un titre authentique, et résistance du support à la falsification pour éviter la fabrication de faux ;
- sécurité des procédures : il s'agit de garantir, par des procédures exigeantes et par une répression pénale renforcée, un niveau de confiance le plus élevé possible dans les informations certifiées par les titres INES.

C'est à la condition expresse que ces aspects soient parfaitement pris en compte que les enjeux suivants seront atteints :

- Renforcement de la confiance dans les titres et mise aux normes européennes et internationales ;
- Maintien de la confiance du citoyen envers l'Etat concernant l'informatisation des procédures et la centralisation des informations ;
- Réussite de la modernisation des relations entre le citoyen et l'administration par la mise à disposition d'un outil électronique : la carte nationale d'identité électronique.

Le programme INES veut apporter la garantie au citoyen que les données à caractère personnel réunies dans les fichiers du système INES et dans les puces des titres seront exclusivement utilisées afin de produire les titres en augmentant le niveau de confiance dans l'identité, d'assurer la libre circulation des citoyens en leur permettant de justifier simplement de leur identité, et ne sont consultées que dans les cas expressément prévus dans la loi.

Aussi, chaque accès aux fichiers INES nécessitera une habilitation et sera "tracé" (repérage automatique de l'agent habilité qui aura consulté le dossier, date et heure de cette consultation, liste des données consultées). En cas d'abus, ce traçage fera foi comme preuve devant la justice pénale.

Annexe 3

La Cité des Sciences

Disponible sur : http://archives.universcience.fr/francais/ala_cite/expositions/biometrie/ethique.php

Présentation de l'exposition :

Nos sociétés aspirent à plus de sécurité et de confort, c'est pourquoi les outils de la biométrie qui permettent de vérifier automatiquement l'identité d'un individu à partir de certaines de ses particularités physiques s'invitent dans notre quotidien.

Dès l'entrée de Biométrie, le corps identifié, le visiteur peut enregistrer son empreinte digitale et son visage pour être ensuite reconnu dans l'exposition. Ce qui lui permettra d'évaluer lui-même les avantages et les inconvénients de ces techniques de reconnaissance.

Rubrique « Ethiques et pratiques » :

Les différentes pratiques liées à la biométrie doivent concilier efficacité et respect des droits fondamentaux.

L'efficacité de la biométrie est intimement liée à l'utilisation de l'informatique. En effet, les données sont enregistrées dans des fichiers pour permettre une identification rapide et sûre, garante du confort et de la sécurité qui sont les objectifs de cette technique. Cependant, la sécurité d'un fichier n'est jamais absolument garantie et les paramètres enregistrés peuvent être utilisés pour d'autres buts que ceux fixés initialement, ce qui constitue un réel danger pour les libertés individuelles. C'est pourquoi, depuis 1978, la France s'est dotée d'une loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qu'un organisme de contrôle, la Cnil, est chargé d'appliquer. Cette loi a été modifiée en 2004 afin notamment, de prendre en compte les risques liés à l'utilisation de la biométrie.

Quels sont les risques ?

La biométrie utilise des données confidentielles et les stocke dans des fichiers informatiques dont le contrôle est nécessaire. Le citoyen doit être protégé de leur utilisation abusive. L'utilisation de ces informations doit être encadrée par des mesures juridiques et techniques pour garantir le respect de la vie privée.

La biométrie n'est pas l'apanage des pays riches, elle est déjà utilisée dans le monde entier. Du contrôle des frontières à l'administration de l'aide sociale en passant par l'identification des victimes de catastrophes, toutes les techniques biométriques sont mobilisées. A VOIR

Rubrique « Les techniques » :

La biométrie qui concerne des domaines très variés, de la sécurité des États au confort des particuliers, propose des solutions adaptées à chaque problème.

La biométrie dispose d'un large éventail de techniques. Il convient donc de choisir celle qui correspond le mieux à l'enjeu. Ainsi la justice, qui ne tolère pas d'erreur et prend son temps pour confondre un criminel, acceptera un processus long et coûteux, alors qu'un simple particulier voudra protéger ses biens personnels pour un prix raisonnable et y accéder facilement.

La bonne technique biométrique est celle qui est bien tolérée : trop invasive, elle est difficile à imposer aux usagers. On attend d'elle un réel confort et qu'elle soit la plus fiable possible. Enfin, la sécurité qu'elle procure doit contrebalancer le risque que courraient les libertés individuelles en l'absence de garanties particulières.

L'empreinte digitale :

La trace laissée par le doigt est spécifique à chaque individu, invariable au cours du temps, facile à prélever, à numériser et à stocker.

C'est la technique d'identification la plus utilisée dans le domaine public, par la justice et la police notamment, mais aussi par les entreprises ou les particuliers pour sécuriser l'accès à certains lieux, des affaires personnelles ou des données confidentielles.

Quelques outils digitaux sont déjà proposés au grand public, pour s'affranchir des clés, cartes ou codes.

L'iris :

L'iris est la zone colorée de l'œil visible entre le blanc et la pupille, le dessin de ses microcanaux est spécifique à chaque individu.

Il ne varie pas au cours du temps, on peut l'enregistrer, le numériser, le stocker et le reconnaître facilement, c'est donc un bon outil biométrique.

Son enregistrement par une caméra placée à moins de 50 cm de l'œil est actuellement délicat et parfois mal accepté. C'est une méthode d'identification applicable à des gens coopératifs et peu pressés.

Le visage :

La reconnaissance du visage qui utilise des éléments invariants comme l'écartement des yeux, est assez facile à mettre en œuvre. Il suffit d'une simple caméra reliée à un ordinateur qui traite l'image.

Cependant la variabilité naturelle ou volontaire du visage rend l'identification parfois difficile. Il faut aussi s'assurer de la coopération de l'utilisateur qui doit se présenter de face, à la bonne distance.

L'enregistrement de l'image en 3 dimensions rend la technique plus fiable mais pour un coût supérieur

L'ADN :

C'est le support matériel de l'hérédité.

Présent dans les cellules du corps, il est spécifique d'un individu et permet de l'identifier de manière certaine à partir d'un simple fragment de peau, d'une trace de sang ou d'une goutte de salive.

L'analyse de l'ADN et sa reconnaissance mobilisent des techniques lourdes à mettre en œuvre, dont le résultat n'est pas immédiat et qui coûtent cher.

On l'utilise pour confondre des criminels ou reconnaître des corps anonymes.

Rubrique « Repères » :

Mettre le corps en équation pour définir des caractéristiques communes à tous les hommes, mais aussi rechercher en quoi chaque être est unique, cette double quête a nourri la biométrie.

Très tôt, l'homme a l'intuition que certaines caractéristiques comme la trace de son doigt suffisent à l'identifier et, dès la préhistoire, il « signe » de son empreinte digitale.

Plus tard, l'anthropométrie cherche à mettre le corps en équation et ne peut éviter certaines dérives totalitaires.

Vers 1880, Alphonse Bertillon invente la police scientifique qui répond à la nécessité de s'assurer de manière irréfutable de l'identité des criminels pour les confondre.

La biométrie qui est une technique très moderne répond à la préoccupation très ancienne de prouver son identité de manière indiscutable en utilisant ses différences. Elle marie les découvertes de la biologie avec les technologies de pointe pour concilier sécurité et confort.

D'où vient la biométrie ?

La biométrie est fille de l'anthropométrie. Celle-ci mesure le corps humain et va parfois plus loin en s'autorisant à classer les individus d'après des caractéristiques morphologiques qui permettraient de les juger avec tous les dangers que cela comporte. Au XIXe siècle, Bertillon invente la police scientifique qui utilise alors le relevé métrique de certains caractères anatomiques pour décrire les criminels au mieux afin de les retrouver en cas de récidive.

La police scientifique inventée par Bertillon au XIXe siècle utilise le relevé métrique de certains caractères anatomiques pour identifier des criminels souvent avec succès mais sans véritables garanties.

Qu'est-ce que l'identité ?

Chacun a besoin d'être reconnu sans confusion possible grâce aux éléments qui le singularisent. L'état civil se contente de quelques données, sexe, date et lieu de naissance qui ne donnent qu'une vision réductrice de l'individu dont l'identité réelle est complexe et en perpétuelle construction.

Rubrique « Limites » :

Tout système a ses limites, la biométrie ne fait pas exception malgré l'usage de l'informatique.

Le système biométrique parfait, sans faille, n'existe pas encore et n'existera peut-être jamais. Les limites d'un système peuvent être liées à ses performances, par exemple la difficulté pour un ordinateur de reconnaître une chose aussi changeante qu'un visage. Il faut aussi compter avec le désir de mettre le système en échec, c'est l'éternel jeu du gendarme et du voleur. Enfin, malgré toute la technologie déployée, l'homme est parfois plus efficace que la machine, pour identifier un visage familier par exemple.

La fraude :

La biométrie n'échappe pas à la fraude.

Un système informatisé peut être trompé car il ne fait pas la différence entre un doigt de chair et un autre de silicone, un iris ou sa copie sur un œil de verre, un visage ou sa photo. Pour renforcer ses performances, la machine peut vérifier plusieurs paramètres simultanément, empreinte et chaleur, iris et sensibilité à la lumière ou enregistrer l'image en volume du visage.

La fraude coûte cher au trompeur comme au trompé. Mais au premier, elle peut rapporter gros tandis qu'elle oblige le second à s'équiper pour mieux assurer sa sécurité.

Accès refusé ?

Il arrive qu'un système biométrique n'identifie pas quelqu'un qu'il connaît, on parle alors de « faux rejets ».

Les systèmes de reconnaissance du visage sont particulièrement sujets à ce défaut. Le taux de faux rejets dépend du réglage du système qui peut varier selon le niveau de sécurité souhaité.

On définit un seuil de reconnaissance qui établit le degré de similitude minimum entre les données biométriques enregistrées et celles vérifiées.

Annexe 4

Un site « pro-biométrie »

Disponible sur : <http://www.biometrie-online.net/presentation>

Le contexte

La croissance internationale des communications, tant en volume qu'en diversité (déplacement physique, transaction financière, accès aux services...), implique le besoin de s'assurer de l'identité des individus. L'importance des enjeux, motive les fraudeurs à mettre en échec les systèmes de sécurité existants.

La lutte contre les fraudes bancaires continue et les constructeurs de distributeurs automatiques s'engagent sur la voie des nouvelles technologies comme la biométrie ou les technologies sans contact. Or la commercialisation de ces nouvelles technologies tarde à être lancée car l'opinion publique semble plutôt réticente. Cette fraude a coûté à la France 241,6 millions d'euros en 2004. Les taux de fraude sur les transactions internationales sont beaucoup plus élevés que ceux sur les transactions nationales. Les voleurs s'appuient sur les différences de normes entre les pays.

Se protéger contre la fraude et l'usurpation d'identité, tel est l'objectif affiché des entreprises sujettes à des pertes de données confidentielles. Il devient alors nécessaire d'employer des mesures de sécurité efficaces en passant par la biométrie.

Face à la sophistication croissante des techniques de piratage des systèmes d'informations et sites Web visant à subtiliser des données, l'European Network and Information Security Agency invite les consommateurs à davantage de prudence et de précautions pour éviter les fraudes et la perte de données personnelles ou confidentielles. De même que les fraudes préoccupent de plus en plus d'entreprises. Selon la dernière enquête du Ponemon Institute, les entreprises françaises ont subi des pertes financières moyennes estimées à 1,9 millions d'euros en 2010. Autre conséquence et non des moindres, la perte de la confiance des clients qui, pour la plupart, rompent leurs contrats avec l'entreprise touchée par une faille de sécurité. L'entreprise victime d'une fuite d'informations confidentielles voit ainsi son image se dégrader très rapidement.

Il y a donc un intérêt grandissant pour les systèmes d'identification et d'authentification. Leur dénominateur commun, est le besoin d'un moyen simple, pratique, fiable, pour vérifier l'identité d'une personne, sans l'assistance d'une autre personne. Le marché du contrôle d'accès s'est ouvert avec la prolifération de systèmes, mais aucun ne se révèle efficace contre la fraude, car tous utilisent un identifiant externe tel que : badge/carte, clé, code...

Il est fréquent d'oublier le code d'accès. Pour éviter cet oubli, beaucoup de personnes écrivent ce code sur un carnet, perdant ainsi toute confidentialité. Les moyens biométriques, permettent une authentification sûre, ce qui n'est pas le cas avec les mots de passe ou les cartes (badges). Ces derniers peuvent être utilisés par des tiers non autorisés.

Le niveau de sécurité d'un système est toujours celui du maillon le plus faible. Ce maillon faible, c'est bien souvent l'être humain : mot de passe aisément déchiffrable ou noté à côté de l'ordinateur. Dans la plupart des entreprises, on exige que les mots de passe soient modifiés régulièrement et comportent au moins 8 caractères, mélangeant lettres majuscules, minuscules et chiffres. L'objectif est d'échapper aux logiciels de décodage qui peuvent en peu de temps, balayer tous les mots du dictionnaire. Une protection qui peut s'avérer insuffisante pour l'accès à des applications sensibles.

Le défaut commun à tous les systèmes d'authentification est que l'on identifie un objet (ordinateur, carte, code...) et non la personne elle-même. Il est pourtant plus acceptable d'authentifier une personne, plutôt qu'une machine.

Les technologies biométriques de reconnaissance apportent la simplicité et le confort aux utilisateurs et un niveau de sécurité jamais atteint, tout en étant superposables avec les systèmes classiques existants. Elles procurent une ergonomie non négligeable dans leur utilisation et sont une brique dans tout système de sécurité actuel et futur. Cette technologie est applicable à un large champ d'applications (contrôle d'accès, gestion horaire, paiement sécurisé sur Internet, login sur ordinateur, etc).

L'authentification n'est donc pas une fonction de sécurité à négliger, bien au contraire. Elle occupe une place centrale dans la sécurité des réseaux d'aujourd'hui.

Il existe deux types d'accès.

- L'accès physique qui désigne tout ce qui est physiquement accessible comme un bâtiment, une salle de laboratoire, un bureau...
- L'accès logique qui désigne tout ce qui est virtuellement accessible comme un site internet, un fichier informatique, une application informatique...

Les mots de passe

RSA Security publie en septembre 2005 une enquête sur les problèmes rencontrés par l'employé dans la gestion de ses mots de passe ainsi que des risques potentiels pour la sécurité de l'entreprise. L'étude réalisée aux Etats-Unis dans 1700 entreprises technologiques montre que plus du quart des personnes interrogées doivent gérer plus de 13 mots de passe. Neuf personnes sur dix s'estiment agacées par la gestion de cette quantité de mots de passe.

Et c'est cette frustration qui peut donner naissance à des comportements dangereux pour la sécurité. Les entreprises, pour respecter les normes de sécurité, ont été obligées de renforcer l'usage des mots de passe, devenant bientôt un fardeau pour l'utilisateur final. Le mot de passe doit être modifié de plus en plus fréquemment et les caractéristiques auxquelles il doit répondre sont de plus en plus complexes - alliant majuscule, minuscule, chiffre, ponctuation...

60 % des employés interrogés gèrent plus de 6 mots de passe différents. La plupart d'entre eux (88 %) parle de frustration liée à la quantité de codes à retenir.

Les comportements à risque développés par les employés sont nombreux. Certains conservent leurs mots de passe sur un document word dans leur PC. D'autres les notent sur leur PDA ou encore pire sur des feuilles de papier. Le mieux est ennemi du bien...

Selon une étude réalisée par une université anglaise, 91% des mots de passe utilisés par des internautes sont "connus c'est-à-dire issus de l'environnement familial de la personne et jugés non viables par des spécialistes du cryptage :

- 21 % utilisent leur prénom ou celui d'un membre de la famille
- 15 % leur date de naissance ou d'anniversaire
- 15 % les noms de leurs animaux
- 14 % le prénom d'un membre de leur famille
- 7 % ont un lien avec une date clé
- 2 % utilisent " password "
- 30 % des personnes partagent leur mot de passe avec leur partenaire
- 50 % seulement affirment être les seuls à connaître leur mot de passe

Qu'est-ce que la Biométrie ?

3 possibilités pour prouver son identité

1. Ce que l'on possède (carte, badge, document) ;
2. Ce que l'on sait (un nom, un mot de passe) ;
3. Ce que l'on est (empreintes digitales, main, visage...) - Il s'agit de la biométrie.

Les 2 premiers moyens d'identification peuvent être utilisés pour usurper l'identité d'un tiers.

La biométrie permet l'identification ou l'authentification d'une personne sur la base de données reconnaissables et vérifiables qui lui sont propres.

3 catégories de technologies biométriques

1. Analyses biologiques : Odeur, sang, salive, urine, ADN...
2. Analyses comportementales : La dynamique de la signature (la vitesse de déplacement du stylo, les accélérations, la pression exercée, l'inclinaison), la façon d'utiliser un clavier d'ordinateur (la pression exercée, la vitesse de frappe), la voix, la manière de marcher (démarche)...
3. Analyses morphologiques : empreintes digitales, forme de la main, traits du visage, dessin du réseau veineux de l'œil... Ces éléments ont l'avantage d'être stables dans la vie d'un individu et ne subissent pas autant les effets du stress par exemple, que l'on retrouve dans l'identification comportementale.

2 modes de fonctionnement

1. Authentification (1:1): dans ce mode, on pose la question : « suis-je bien M. X ? ». Techniquement, le dispositif vérifie par rapport à un code (identifiant) saisi sur un clavier, ou lu par le passage d'un badge (carte à puce, magnétique, proximité, etc) que l'échantillon biométrique fourni correspond bien au gabarit désigné par l'identifiant.
2. Identification (1:N): pour ce mode, on pose la simple question : « qui suis-je ? ». A partir de l'échantillon biométrique fourni, le dispositif recherche le gabarit correspondant dans sa base de données.

Les caractéristiques collectées doivent être :

- universelles (exister chez tous les individus),
- uniques (permettre de différencier un individu par rapport à un autre),
- permanentes (autoriser l'évolution dans le temps),
- enregistrables (collecter les caractéristiques d'un individu avec l'accord de celui-ci),
- mesurables (autoriser une comparaison future).
- et si possible infalsifiables...

Pourquoi utiliser la biométrie ?

La biométrie est un domaine émergent où la technologie améliore notre capacité à identifier une personne. La protection des consommateurs contre la fraude ou le vol est un des buts de la biométrie. L'avantage de l'identification biométrique est que chaque individu a ses propres caractéristiques physiques qui ne peuvent être changées, perdues ou volées. La méthode d'identification biométrique peut aussi être utilisée en complément ou remplacement de mots de passe.

Plusieurs raisons peuvent motiver l'usage de la biométrie

- Une haute sécurité - En l'associant à d'autres technologies comme le cryptage, la carte à puce...

- Confort - En remplaçant juste le mot de passe, exemple pour l'ouverture d'un système d'exploitation, la biométrie permet de respecter les règles de base de la sécurité (ne pas inscrire son mot de passe à côté du PC, ne pas désactiver l'écran de veille pour éviter des saisies de mots de passe fréquentes). Et quand ces règles sont respectées, la biométrie évite aux administrateurs de réseaux d'avoir à répondre aux nombreux appels pour perte de mot de passe (que l'on donne parfois au téléphone, donc sans sécurité).
- Sécurité / Psychologie - Dans certains cas, particulièrement pour le commerce électronique, l'utilisateur n'a pas confiance. Il est important pour les acteurs de ce marché de convaincre le consommateur de faire des transactions. Un moyen d'authentification connu comme les empreintes digitales pourrait faire changer le comportement des consommateurs.

L'utilisateur craint-il la biométrie ?

- Il y a encore quelques années la réponse était "oui". L'utilisateur potentiel associait la biométrie à police et à fichage étatique.
- Dans un fichier caractérisant un élément biométrique nous concernant, il n'y a pas d'information sur notre vie privée.
- C'est le fichier d'information sur notre personne qui est à mettre en cause, et là, même sans biométrie ce fichier peut exister.
- Aujourd'hui, on se rend bien compte que c'est justement le moyen le plus efficace pour protéger notre bien, qu'il soit matériel ou sous la forme de données informatiques.

Des freins psychologiques existent encore un peu pour l'empreinte digitale, probablement dus à la connotation policière de cette technique. Un utilisateur acceptera assez facilement de se faire reconnaître par son empreinte digitale pour accéder à ses outils personnels comme son PC ou son téléphone, mais il sera réticent à faire le même geste pour accéder à son entreprise.

Pourtant, d'après un sondage réalisé en mai 2005 par IPSOS, les Français approuvent à 75 % la constitution d'un fichier national des empreintes digitales pour lutter contre la fraude et sont 69 % à estimer même que la future carte d'identité biométrique devrait être obligatoire alors que la carte d'identité actuelle n'est que facultative.

L'acceptabilité, par les usagers, d'un système d'identification sera d'autant plus grande que ceux qui doivent l'utiliser sont persuadés qu'il y a quelque chose à protéger, que son utilisation ne présente pas de danger pour la santé et que cela ne permettra pas la collecte d'informations personnelles utilisables à d'autres fins.

La biométrie est-elle concurrente à la carte à puce ?

- Pas du tout, ces 2 technologies seront souvent associées.
- Les cartes à puce sont des produits de plus en plus fiables pour sécuriser des informations.
- L'association de la biométrie et de la carte à puce permet d'être certain que l'on est bien le possesseur autorisé de cette carte et des informations qu'elle contient.
- Dans un premier temps, on utilise la mémoire de la carte à puce pour enregistrer son empreinte (pas de base de données).
- Dans le futur, les capteurs d'empreintes et une partie du logiciel de comparaison seront également sur la carte.

Conclusion

On peut constater que la biométrie est une véritable alternative aux mots de passe et autres identifiants. Elle permet de vérifier que l'utilisateur est bien la personne qu'il prétend être. Cette technologie est en pleine croissance et tend à s'associer à d'autres technologies comme la carte à puce

La fabrication des produits d'authentification est en pleine augmentation, dû en l'occurrence à la nécessité croissante du besoin de sécurité de chacun (tant dans le domaine privé que dans le domaine professionnel ou public).

Le coût prohibitif de ces technologies a longtemps freiné leur développement. Aujourd'hui, les organisations (publiques et privées) entrevoient les économies qu'elles réaliseraient à long terme en les utilisant (ex : temps perdu par les services informatiques pour retrouver les mots de passe oubliés).

Pour qu'un système d'authentification soit robuste et paré à toute épreuve l'on peut penser qu'il serait préférable d'associer simultanément plusieurs méthodes d'authentification biométrique en les combinant.

Dans le passé, le traitement automatique (informatisé) de la reconnaissance d'empreintes digitales nécessitait l'utilisation d'importants moyens matériels de traitement. Le coût d'élaboration d'un tel système en cantonnait l'usage à des applications spécifiques et à des organismes très motivés qui y mettaient les moyens (judiciaire, fichier national d'identité, contrôle d'accès haute sécurité).

A présent, les composants possèdent la puissance nécessaire à un traitement de ce type et leur coût ne cesse de décroître.

Les limites de la biométrie

La biométrie présente malheureusement un inconvénient majeur; en effet aucune des mesures utilisées ne se révèle être totalement exacte car il s'agit bien là d'une des caractéristiques majeures de tout organisme vivant : on s'adapte à l'environnement, on vieillit, on subit des traumatismes plus ou moins importants, bref on évolue et les mesures changent.

Les fabricants ne recherchent pas uniquement la sécurité absolue, ils veulent quelque chose qui fonctionne dans la pratique. Ils cherchent donc à diminuer le taux de faux rejets (False Rejection Rate, FRR), tout en maintenant un taux relativement bas de fausses acceptations (False Acceptation Rate, FAR). Un système fonctionnel aura un FRR le plus bas possible. D'autre part, une FA est le fait d'accepter une personne non autorisée. Cela peut arriver si la personne a falsifié la donnée biométrique ou si la mesure la confond avec une autre personne. Un système sûr aura un FAR le plus bas possible.

Dans la vie courante, les industriels cherchent principalement à avoir un compromis entre ces 2 taux, FRR et FAR.

De manière générale, les faiblesses de ces systèmes ne se situent pas au niveau de la particularité physique sur laquelle ils reposent, mais bien sur la façon avec laquelle ils la mesurent, et la marge d'erreur qu'ils autorisent.

Annexe 5 Un site « anti-biométrie »

Disponible sur : <http://www.ines.sgdg.org/>

Le gouvernement veut imposer aux citoyens une carte électronique d'identité à éléments biométriques. Sans nécessité, il étend ainsi au niveau national des décisions européennes liberticides qu'il a par ailleurs fortement contribué à faire adopter. Le projet est présenté comme une parade aux fraudes et aux entreprises terroristes, tout en servant de « vide-poche » pour y placer, à sa guise, code de carte bancaire, numéro fiscal, codes d'accès à des services Internet... En réalité, ce projet prévoit de constituer un fichier de police à l'échelle du pays et de toute la population, comportant les données biométriques de chaque citoyen, avec l'indication de son domicile, sur des puces lisibles sans contact, c'est-à-dire à l'insu des personnes.

Titre d'identité et déclaration de domiciliation obligatoires : du jamais vu depuis la Libération ! La mise en oeuvre de ce projet vise en fait à faciliter les contrôles policiers de toute nature. Les éléments biométriques d'identification, inclus sous forme numérisée et conservés dans un fichier unique national, faciliteront tous les croisements d'information. La numérisation de ces éléments, alliée à la prolifération des dispositifs de surveillance, décuplera les possibilités d'identification policière et de traçage des citoyens. Dans un contexte de prolifération du fichage et d'impuissance des organismes de contrôle, la création d'un nouveau fichier qui inclura toute la population française ne peut que faire frémir.

Dire que ce document est destiné à lutter contre les fraudes ou les entreprises terroristes est un mensonge. L'actuelle carte d'identité est déjà réputée « infalsifiable ». Pourtant le gouvernement prétend que la fraude se serait développée de manière galopante, tout en reconnaissant ne pas savoir la mesurer. En fait, la sophistication technique servira plutôt les réseaux criminels les plus organisés, car ils se doteront rapidement des moyens nécessaires pour la contourner et disposeront alors de documents d'identité dans lesquels l'État et les citoyens auront, à tort, placé toute leur confiance.

Présenter cette carte comme un outil commode facilitant les transactions électroniques, administratives ou commerciales, est un leurre. Ce soudain intérêt porté par le ministère de l'intérieur aux désirs des consommateurs et son ingérence dans ce domaine masquent en réalité sa volonté d'imposer un outil de contrôle policier, sous couvert de prétendus bienfaits pour ses détenteurs. Le gouvernement admet surtout que la finalité ultime du projet est de mettre en oeuvre une carte universelle intégrant l'identité, le bénéfice de droits et de prestations sociales, la capacité de conclure et payer des transactions. Il s'agit de rendre ainsi l'individu totalement transparent tant aux autorités publiques qu'aux opérateurs commerciaux.

Un tel projet met en cause une société dans laquelle l'identité reste fondée sur un principe déclaratif, au profit d'une conception de l'identité imprimée dans l'intimité biologique. Il nous propose l'abandon d'une présomption de confiance mutuelle au profit d'une généralisation de la suspicion.

Parce que nous refusons : tout contrôle d'identité à l'insu des personnes ; tout fichier exhaustif de la population ; tout usage d'un identifiant personnel unique biométrique des individus ainsi rendus totalement transparents ; nous exigeons le retrait total et immédiat du projet INES de carte électronique d'identité à éléments biométrique.

Table des matières

Epigraphe.....	3
Remerciements.....	4
Sommaire.....	5
Introduction.....	6
PARTIE 1 - LES ENJEUX COMMUNICATIONNELS DU CORPS BIOMÉTRIQUE DANS LA RELATION ÉTAT/ADMINISTRÉS.....	11
CHAPITRE 1 – QUELQUES CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ACCEPTATION DE LA BIOMÉTRIE.....	12
La technique : un enjeu majeur de la modernité.....	12
La technique, porteuse d'imaginaires collectifs.....	12
La technologisation de la société comme facteur d'acceptation.....	13
Réduire l'incertitude dans un monde hostile et menaçant.....	14
L'état comme autorité légitime.....	15
L'état comme garant de la sécurité des Administrés.....	15
La biométrie : emblématique de la modernité liquide.....	16
Le corps biométrique comme gestion des flux humains.....	17
Bilan.....	18
CHAPITRE 2 – LE CORPS BIOMÉTRIQUE EN QUELQUES CARACTÉRISTIQUES.....	20
Vérité et objectivation du corps : contre le principe d'unicité.....	20
Normalisation du corps : vers le principe de similarité.....	22
Disponibilité du corps : vers une opérationnalité de l'instant.....	23
Détemporalisation du corps : vers le principe de stabilité.....	23
L'homme indiciel ou la disparition du corps symbolique.....	24
Bilan.....	26
CHAPITRE 3 – DES CONSÉQUENCES DE LA BIOMÉTRIE.....	28
Une surveillance en continue.....	28
La disparition des médiations sociales : de l'interaction interpersonnelle aux interprétations scientifiques.....	30
Quelle résistance face au corps biométrique ?.....	31
Une question de confiance.....	34
Du corps biologique au corps biométrique : quelles nouvelles représentations ?.....	35
PARTIE 2 - LE CORPS BIOMÉTRIQUE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE RELATION ÉTAT/ADMINISTRÉS.....	39
CHAPITRE 4 – LA RELATION ÉTAT/ADMINISTRÉS AU PRISME DU CORPS BIOMÉTRIQUE : TERRAIN D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE.....	40
Communiquer sur le corps biométrique dans l'espace public.....	40
L'espace public : un modèle délibératif à trois niveaux.....	40
Les relations publiques généralisées et la communication publique.....	43
Les représentations du corps biométrique par l'analyse de contenu thématique.....	45
CHAPITRE 5 – DES THÈMES RÉCURRENTS DANS DES DISCOURS DIFFÉRENTS.....	48
La Commission Européenne.....	48
Analyse de contenu.....	48
Analyse quantitative.....	49
Analyse qualitative.....	50
Le ministère de l'Intérieur.....	51

Analyse de contenu.....	51
Analyse quantitative.....	53
Analyse qualitative.....	53
La Cité des Sciences.....	54
Analyse de contenu.....	54
Analyse quantitative.....	56
Analyse qualitative.....	56
Bilan des résultats sur la communication publique des trois institutions.....	57
Un site internet pro-biométrie.....	58
Analyse de contenu.....	58
Analyse quantitative.....	60
Analyse qualitative.....	60
Un site internet anti-biométrie.....	61
Analyse de contenu.....	61
Analyse quantitative.....	62
Analyse qualitative.....	62
Bilan des résultats sur la communication des deux acteurs de la société civile.....	63
CHAPITRE 6 – ...OU LA SURREPRÉSENTATION DES THÈMES SÉCURITAIRES ET TECHNIQUES.....	64
Sur le thème de la sécurité.....	64
Sur le thème de la technologisation du corps biologique.....	65
L'émergence de nouveaux thèmes.....	67
Conclusion.....	69
Bibliographie.....	73
Table des annexes.....	77
Table des matières.....	92
Résumé.....	94

MOTS-CLÉS : corps biométrique, représentations, enjeux communicationnels, Etat, Administrés.

RÉSUMÉ

Notre projet de recherche a consisté en la définition des représentations du corps biométrique dans la relation Etat/Administrés. A partir des enjeux communicationnels liés au corps biométrique, nous avons mis en place une analyse de contenu thématique des discours de certains acteurs de l'espace public. Nous avons alors mis en évidence la surreprésentation de deux thèmes dans les discours se rapportant aux technologies biométriques : celui de la sécurité et celui de la technique. Nos deux hypothèses de travail, qui postulaient une survalorisation de l'aspect sécuritaire dans un premier cas et une mutation du corps biologique vers un corps biométrique ou « corps-machine » dans un second cas, ont donc été validées. De plus, nous avons mis en évidence quelques causes à l'émergence de ces deux thèmes : technologisation de la société moderne ; volonté de l'Etat de maîtriser les risques et les incertitudes du futur ; évolution des médiations sociales et des relations interpersonnelles, etc. Enfin, nous avons constaté l'apparition de nouveaux thèmes liés aux technologies biométriques : l'économie, la protection des données personnelles et la participation citoyenne.

KEYWORDS: Biometric body, representations, communications issues, State, Citizens

ABSTRACT

The aim of our research project was to define the representations of the biometric body in the relationship between the State and the citizens. Based on communications issues related to biometric body, we set up a thematic content analysis of speeches of some players in the public sphere. We then highlighted the overrepresentation of two themes related to biometric technologies: security and technology. Our two hypotheses, which postulated an overvaluation of the security aspect in the first case and a mutation of the biological body to a biometric body or "body-machine" in a second case, have been validated. In addition, we found some causes for the emergence of these two themes: technologization of modern society; risk control and control of the future by the State; evolution of social mediations and interpersonal relationships, etc. Finally, we discovered the emergence of new themes related to biometrics: economy, protection of personal data and citizen participation.



Déclaration anti-plagiat
Document à scanner après signature
et à intégrer au mémoire électronique

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : DETRAUEL PRENOM : MAISON

DATE : 12 Juin 2012 SIGNATURE : 